

Possible2  
PossibleS

---

# 1

Les idées claires  
sur l'Europe  
que nous voulons







PossibleS ..... page 9

Pour un Oui  
ou pour un Non ..... page 11

Retour sur trois idées fausses:  
le traité des possibles ..... page 13  
*par Bernard Rullier*

Traité constitutionnel:  
faut-il jouer la crise?..... page 21  
*par Safia Ibrahim Ottokoré*

Traité social et coopérations renforcées:  
deux voies pour donner dès demain  
un cœur social et fédéral à l'Europe ..... page 25  
*par Frédéric Léveillé*

La réforme et la constitution ..... page 31  
*par Christophe Clergeau*

Débattre et décider  
en européens ..... page 39  
*par Gwendal Rouillard*



**Les interviews** ..... page 45  
***Propos recueillis par François Hada***

“Le Parti socialiste doit rappeler son engagement européen” - **Jacques Delors**. . . . page 47

“L’Union Européenne est autre chose qu’une simple zone de libre échange” - **Jean Lapeyre**. . . . . page 53

**Les documents**. . . . . page 59  
***Rubrique coordonnée par Bernard Rullier***

Les socialistes et l’Europe depuis 1945. . . . . page 61

Les cinq grands traités de l’histoire de la construction européenne. . . . . page 89

Le fonctionnement des coopérations renforcées . . . . . page 93

Le projet de traité établissant une Constitution pour l’Europe . . . . . page 97





# PossibleS

*Nous croyons à la politique. Elle est faite de débats et de choix. Le sens même de la vie démocratique est d'éclairer l'avenir et ses possibles. Cela suppose de refuser toute résignation, d'assumer des convictions et des choix, de pendre position.*

*Nous croyons au débat public et à la confrontation des idées. Notre société est riche d'une citoyenneté active et plurielle qui peine à dialoguer avec le monde politique. Le terrain des idées permet de renouer ce dialogue.*

*Nous croyons à l'exemplarité des pratiques et à l'importance de la méthode en politique. La démocratie est une expérience autant qu'un régime politique.*

*Ces convictions nourrissent notre engagement. Loin de la politique au rythme hebdomadaire et des calendriers présidentiels, nous souhaitons contribuer à la rénovation du Parti Socialiste et de son projet politique.*

*Cette rénovation ne peut être menée à bien qu'en s'appuyant sur les militants du Parti socialiste et en menant le dialogue avec tous ceux qui, dans la société, innovent, inventent, expérimentent, face aux nouveaux enjeux collectifs.*

*Cela suppose un partage des idées, des expériences, des informations, pour retrouver le sens d'un débat démocratique égalitaire et ouvert à tous. C'est le sens de la création de cette revue qui n'a d'autre objet que de devenir un outil collectif au service des idées socialistes.*

*Explorer le champ des possibles, c'est s'inscrire dans la tradition réformiste du mouvement socialiste. Celle-ci a toujours préféré à la griserie des utopies, la recherche d'une maîtrise collective de l'avenir, la construction du meilleur des possibles pour l'humanité.*



# Pour un Oui ou pour un Non

“Alors? c’est oui ou c’est non?” Le débat sur l’adoption du futur traité constitutionnel est un débat majeur pour la gauche. Qui peut en effet imaginer que le projet qu’auront à rédiger les socialistes pour 2007 sera identique selon le choix qui aura été fait de ratifier ou non le texte européen?

Mais ce vote dépasse les enjeux internes. De l’issue de la consultation au sein du PS dépend pour une large part le résultat du référendum annoncé par le Président de la République.

“Alors? c’est oui ou c’est non?” A la lecture de ce traité, l’électeur de gauche est partagé. Tirillé entre le projet d’une véritable constitution fédérale et sociale, et la réalité d’un traité qui se contente souvent de perpétuer les textes antérieurs sans les transformer de manière significative. Les raisons de voter dans un sens ou dans un autre peuvent donner le sentiment de s’équilibrer. Dès lors comment trancher?

Cinq questions peuvent aider chacun à se déterminer :

- Le traité soumis est-il une régression ou présente-t-il des avancées par rapport au droit existant?
- Le texte interdira-t-il de mener à l’avenir une politique socialiste en France et en Europe?
- Le traité fige-t-il dans le marbre un fonctionnement et un modèle européens?
- Une crise européenne suite à l’adoption du non serait-elle salutaire et ouvrirait-elle la perspective d’un texte plus conforme à nos vœux?
- Un oui au traité implique-t-il un oui au Président de la République?

“Alors? c’est oui ou c’est non?” Nous espérons contribuer à travers ce premier numéro de Possibles à éclairer les choix de chacun.



# Retour sur trois idées fausses : le traité des possibles

Quelques arguments centraux du débat sur le projet de traité constitutionnel mobilisent l'attention et l'énergie de tous, partisans du "oui" comme du "non".

Parmi ces arguments, certains s'avèrent être des idées fausses qui détournent les uns et les autres des vraies questions auxquelles il convient pourtant d'apporter des réponses.

Première idée fausse : puisqu'il s'agit d'une constitution, le projet doit être analysé comme un texte d'une toute autre nature que les traités précédents. Une constitution fixe pour la longue durée les principes et les règles du jeu démocratique. Le débat sur le projet serait donc la "mère des batailles" qui engagerait totalement la nature de notre démocratie et de notre modèle de société. Il faudrait

donc rejeter le projet actuel pour bâtir une "vraie" et "bonne" Constitution.

Seconde idée fausse : le projet de traité constitutionnel serait non révisable. Ses détracteurs dramatisent l'enjeu en focalisant l'attention sur les insuffisances du texte, qui deviendraient alors des handicaps insurmontables pour l'avenir. On voudrait nous faire croire que ce traité fonderait pour l'éternité l'Europe libérale.

Enfin, certains insistent sur la faiblesse des progrès par rapport aux traités précédents. Ils en déduisent que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Le débat démocratique mérite mieux que ces trois idées fausses qu'il est nécessaire de réfuter dans le détail pour recentrer le débat sur ses véritables enjeux.

*L'Europe s'est, depuis le début, construite sur des traités*

# Un traité constitutionnel, pas une constitution

*Le traité constitutionnel est une convention internationale, signée entre des États, élaborée au grand jour par une assemblée politique*

Le texte qui nous est présenté n'est pas une constitution européenne, mais un traité international <sup>(1)</sup>, signé par les États membres de l'Union européenne. Il a l'ambition de rendre une cohérence au projet européen, à ses institutions et à ses règles de fonctionnement après 40 ans d'accumulation de traités divers qui forment aujourd'hui un véritable maquis juridique. C'est cette approche globale et cette volonté de cohérence globale qui lui confèrent une ambition que l'on peut qualifier de "constitutionnelle".

Le terme de Constitution européenne est impropre. Il fait abstraction de l'histoire de la construction européenne et de sa réalité. L'Europe s'est, depuis le début, construite sur des traités dont les plus importants ont été : le traité de Rome en 1957, fondateur, l'Acte unique de 1986, le traité de Maastricht de 1992, le traité d'Amsterdam de 1997 et le traité de Nice de 1999. Aujourd'hui, l'Europe est une fédération d'États-nations, "inspirée par la volonté des citoyens et des États d'Europe de bâtir leur avenir commun" (article 1er du traité constitutionnel) et reposant ainsi sur une double légitimité : celle des peuples et celle des États.

Comme tous ses prédécesseurs, le traité constitutionnel se fonde sur cette double légitimité : les peuples ont été associés, à l'origine par l'intermédiaire des parlementaires nationaux membres de la Convention, qui a élaboré en 2003 le projet de traité constitutionnel, et ils seront dans de nombreux pays consultés par référendum. Les États ont également été associés puisqu'ils ont approuvé, en juin dernier, le projet de traité constitutionnel élaboré par la Convention.

Le traité constitutionnel est donc une convention internationale, signée entre des États ; mais, contrairement aux traités classiques, négociés par les diplomates dans le secret, elle a été élaborée au grand jour par une assemblée politique : la Convention, qui a réuni de janvier 2002 à juillet 2003, des parlementaires européens et des parlementaires nationaux ainsi que des représentants des États, en associant les pays qui sont entrés dans l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004.

Cette assemblée politique est allée bien au delà du mandat initial qui lui avait été confié à Laeken en 2001. Alors qu'elle ne devait proposer que des simplifications partielles, elle a élaboré

1 - Il comporte quatre parties : le titre I concerne les institutions, le titre II "rapatrie" la Charte des droits fondamentaux, le titre III recopie les politiques communes actuelles et le titre IV précise les modalités de révision du texte et de son entrée en vigueur.

un texte refondant totalement les traités existants, sans les ignorer mais en les prenant en compte, et en décidant par consensus afin de dépasser les antagonismes nationaux.

La convention a fait de la politique. Faut-il recommencer avec une nouvelle méthode ?

Devant le compromis obtenu, qui ne répond pas à toutes nos exigences, certains ont proposé de remettre sur le chantier le traité et de transformer le Parlement européen élu en juin 2004 en "assemblée constituante", persuadés d'obtenir ainsi un texte meilleur. Cette utopie n'est hélas pas à notre portée.

Une vraie constitution, c'est la volonté d'un peuple et l'expression d'une souveraineté. Or, il n'existe pas encore, et malgré les progrès que représente la citoyenneté européenne, de "peuple européen". Par ailleurs, la souveraineté ne se partage pas : elle est exclusive. Elle peut être demain européenne ; elle est aujourd'hui nationale. Quand le Parlement Européen exprimera la souveraineté européenne, c'est alors que la souveraineté nationale aura disparu.

L'enjeu d'aujourd'hui n'est pas d'obtenir des nations qu'elles abdiquent leur souveraineté, ce qu'elles refuseraient toutes, mais de démocratiser l'Europe, en plaçant notamment la souveraineté populaire au même niveau que les souverainetés nationales dans les domaines où les nations ont choisi de renoncer à leurs prérogatives.

L'idée de Constituante est donc une fiction juridique, et également une fiction politique. En effet, pour écrire une constitution, il faut donner un mandat exprès à des représentants. Or, aux élections européennes de juin dernier, nul débat politique dans les 25 États membres n'a exprimé ce projet. Plus encore, après les élections européennes, la droite et le centre-droit continuent de dominer la vie politique de l'Union européenne avec une montée des forces eurosceptiques voire carrément hostiles à l'Europe, comme l'UKIP anglais, qui double ses voix, le LPR polonais, ou les souverainistes suédois, qui rassemblent le tiers des suffrages.

Dans ce paysage politique, on peut craindre un recul global sur

*L'idée de  
Constituante est donc  
une fiction juridique,  
et également une  
fiction politique*

*Le vrai combat institutionnel, c'est d'obtenir un référendum à l'échelle de l'Union européenne*

## **Un traité difficilement révisable mais qui permet de développer des politiques de progrès social**

les concessions obtenues par la convention. Pourquoi les gouvernements qui ont refusé les avancées sur le droit de vote à la majorité accepteraient-ils demain de prendre le risque de déléguer leur droit de veto à une constituante? En fait, cette “constituante” ne peut conduire qu'à empêcher l'adoption rapide d'une Constitution. C'est l'objectif délibéré des souverainistes.

Bien entendu, le Parlement européen doit avoir sa place dans le processus de ratification en se prononçant sur le traité constitutionnel. S'il ne saurait être politiquement opportun de le voir réécrire un traité constitutionnel, il est souhaitable qu'il ait à ratifier les conclusions de la CIG de juin 2004.

Car le vrai combat institutionnel, c'est d'obtenir un référendum à l'échelle de l'Union européenne, pour faire naître précisément cette conscience politique européenne et cet espace public européen nécessaire à la construction d'une Europe politique. L'idéal serait l'organisation simultanée d'un référendum dans chaque pays qui permettrait des débats préalables portés par les partis politiques européens.

L'un des arguments avancés pour combattre le traité est qu'il figerait pour toujours l'Union européenne dans une logique libérale. Il n'en est rien.

Tout d'abord, nul texte ou traité n'a jamais empêché des forces politiques d'agir et de réformer. Ce n'est pas la Constitution mais la démocratie qui fait les politiques.

Ensuite, la “logique libérale” découlerait de ce que le traité constitutionnel affirme que “l'Union offre à ses citoyens un marché unique où la concurrence est libre et parfaite”, inscrivant ainsi dans le marbre constitutionnel un système économique. Or, cette affirmation du principe de la concurrence ne résulte pas des travaux de la Convention que Giscard aurait inspiré mais de... 1957! Dès l'origine, en effet, la construction économique de l'Europe s'est donnée comme objectif de développer la concurrence. Cependant, dans les faits, de nombreuses politiques communes ont pour objet et pour effet de combattre le “laisser



faire, laisser passer” des libéraux, qui serait la philosophie supposée de l’Europe: l’essentiel du budget européen finance en effet des politiques interventionnistes, comme la politique agricole commune ou l’aide aux régions en difficulté, sans parler de la politique d’aide au développement en direction des pays du Sud.

Ce qui est en revanche nouveau dans le traité, c’est l’égalité de traitement établi entre des valeurs historiquement portées par la gauche et le principe de la concurrence, sans que celui-ci ait prééminence sur celles-là: lutte contre les discriminations, solidarité ou encore régulation de la mondialisation. Ce qui est nouveau également, c’est que ce traité comporte des droits sociaux très étendus, avec l’inclusion de la Charte des droits fondamentaux, qui offre aux salariés une protection supérieure à celle de la Constitution française et suscite d’ailleurs l’inquiétude du patronat libéral. Sur ces bases il sera demain possible de construire des politiques de progrès social.

On rétorquera que la règle de l’unanimité fera obstacle à des politiques sociales ou fiscales nouvelles et que le traité restera ainsi figé. Cela n’est pas vrai. Au contraire, à tout moment, le Conseil européen peut, à l’unanimité, proposer de passer du vote à l’unanimité au vote à la majorité qualifiée. La dernière version du traité précise que, pour les politiques internes de l’Union (titre III), il ne sera plus nécessaire de convoquer une conférence intergouvernementale: une simple réunion du Conseil européen suffira. Cela ne se fera pas tout seul. Pour convaincre le conseil, la pression des opinions publiques et du mouvement social européen sera nécessaire. Mais un débouché politique à ces mobilisations est donc possible et ce ne serait pas la première fois que de grands tournants dans l’histoire de la construction européenne sont décidés à l’unanimité. Si les Européens veulent avancer, ils le pourront: ce n’est pas le traité qui pourra les en empêcher, mais un défaut de volonté.

Dans l’hypothèse d’une défaillance de la volonté politique et de l’absence d’un projet collectif ambitieux, le traité constitutionnel propose une autre voie pour faire avancer l’Europe et construire son avenir: celle des coopérations renforcées. Le traité permet effectivement à ceux qui le souhaitent d’aller plus vite que les autres, de développer des expériences qui ouvrent

*Si les Européens  
veulent avancer, ce  
n’est pas le traité qui  
pourra les en  
empêcher, mais un  
défaut de volonté*

un chemin d'avenir pour l'ensemble de l'Europe. Ce choix n'est pas illusoire. Douze États ont été capables de créer volontairement une monnaie commune alors que les réticences étaient bien plus fortes. Rien n'empêche qu'ils discutent de nouvelles méthodes de convergence de leurs politiques économiques et sociales. L'histoire de l'Euro comme celle de la politique commune de justice et de sécurité intérieure montrent comment une coopération amorcée entre quelques pays peut se transformer en politique communautaire à laquelle participent tous les États membres, ou presque tous.

Mais il faut pour cela prendre garde à ne pas défaire l'Europe ou la briser en de multiples composantes qui cohabitent sans véritable esprit de communauté. Pour qu'un groupe de "pays pionniers" développe ensemble une nouvelle politique, il est nécessaire de vérifier deux conditions: que tous les États qui le souhaitent puissent participer ou rejoindre ce groupe à tout moment et que cette coopération fonctionne en s'inspirant de la méthode communautaire, en s'appuyant d'abord sur la Commission et le Parlement européen.

Si ces règles sont respectées on voit mal comment une minorité d'États membres ou la Commission pourraient faire obstacle au lancement des coopérations renforcées même s'ils en ont juridiquement le pouvoir. Une telle attitude ouvrirait alors une véritable crise politique mais là encore l'histoire nous montre que les initiatives de quelques pays n'ont jamais été combattues à partir du moment où elles restaient fidèles à l'esprit et aux règles de la construction européenne.

*Si ces règles sont respectées on voit mal comment une minorité d'États membres ou la Commission pourraient faire obstacle au lancement des coopérations renforcées*

# **Le traité constitutionnel présente d'indiscutables avancées par rapport au traité de Nice**

L'adoption rapide du traité constitutionnel est souhaitable pour donner une nouvelle chance à l'Europe. Le traité de Nice est infiniment plus redoutable que le compromis, forcément imparfait, auquel a abouti la Convention. En effet, sans traité constitutionnel, c'est la conception libérale du traité de Nice qui s'imposera, au détriment de la conception plus volontariste que défend la gauche. Parce qu'il contient des avancées, parce qu'il organise le fonctionnement d'une Europe réunifiée qui garantit la paix et la stabilité sur le continent, le projet de Constitution doit être défendu avec force et enthousiasme.

Quelles sont ces avancées ?

Pour la première fois, un traité européen ne cantonne pas la construction de l'union à l'économie. Il ouvre les perspectives de l'Europe politique, de l'Europe sociale et de l'Europe puissance.

L'Europe politique, avec l'affirmation de droits du citoyen européen, et notamment de la démocratie participative avec le droit de pétition citoyenne, le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et l'extension des décisions à la majorité qualifiée. Ces éléments établissent les fondations d'une véritable démocratie européenne. Désormais, le président de la Commission appartient à la majorité politique du Parlement européen. Il sera bientôt le Premier ministre de l'Europe.

L'Europe sociale, avec l'émergence d'un gouvernement économique de la zone euro qui pourra faire contrepoids à la Banque centrale européenne, l'affirmation d'une prise en compte des exigences sociales par toutes les politiques communautaires du titre III <sup>(2)</sup>, le renforcement du dialogue social et du rôle des partenaires sociaux (ce qui a conduit la Confédération européenne des syndicats à approuver et soutenir ce traité), le renforcement des compétences de l'Union pour certaines politiques sociales et enfin, une base juridique conférée aux "services d'intérêt économique général", version communautaire des services publics, lesquels sont ignorés de la Constitution française de 1958... Ces éléments rompent avec le caractère uniformément économique de la construction de l'Europe et affirment avec force les ambitions sociales de l'Union européenne autour de l'idée d'économie sociale de marché.

*Pour la première fois,  
un traité européen  
ouvre les perspectives  
de l'Europe politique,  
de l'Europe sociale et  
de l'Europe puissance*

L'Europe puissance enfin, avec le renforcement des capacités d'action de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme et la criminalité, l'émergence d'une véritable défense autonome et d'une politique commune en matière de politique étrangère. Ces éléments posent les jalons de l'affirmation de l'Europe sur la scène mondiale.

*Le renforcement du dialogue social et du rôle des partenaires sociaux a conduit la Confédération européenne des syndicats à approuver et soutenir ce traité*

L'avenir de l'Europe appelle un débat de qualité. Le projet de traité n'est pas une Constitution "cathédrale" qui viendrait figer la construction européenne; il n'est pas fixé pour l'éternité. Il peut être révisé et dépassé. Enfin, il apporte de véritables progrès par rapport au traité de Nice. Cette analyse ne clos pas la controverse. Mais toutes les positions gagneraient à ne pas tomber dans la caricature et à prendre le projet de traité constitutionnel pour ce qu'il est: une étape importante, et pas la dernière, d'une histoire européenne riche en accélérations et rebondissements.

**Bernard Rullier**

2 - L'article III 2 bis précise en effet que "dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions visées par la présente partie, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine".

# Traité constitutionnel : faut-il jouer la crise ?

*Le texte comporte des avancées, mais il aurait dû aller bien plus loin pour emporter la pleine adhésion des socialistes*

*La thèse de la crise salutaire ne manque pas de charme*

Truisme : le traité constitutionnel, tel qu'issu des travaux de la conférence intergouvernementale et adopté par le Conseil européen le 18 juin dernier n'est pas la constitution projetée originellement par les socialistes.

Circonstance aggravante : le Président de la République n'a jamais cherché à peser sur l'écriture du texte et à faire prévaloir une conception plus fédérale et plus sociale de l'Europe. Le texte comporte des avancées, mais il aurait dû aller bien plus loin pour emporter la pleine adhésion des socialistes.

Comme toujours depuis un demi siècle, l'Europe se construit à petits pas. Une fois de plus, un traité est le produit de compromis savants. Une fois de plus, il ne comporte pas de rupture spectaculaire avec ceux qui l'ont précédé.

Certains suggèrent alors une accélération, un changement dans la méthode, pour conduire à une mutation radi-

cale de l'Union. Le moyen de cet électrochoc : le "non" de la France au traité de Bruxelles, trop libéral et trop intergouvernemental. À l'appui de ce raisonnement, la conviction qu'un refus des Français entraînerait l'abandon du traité et imposerait de nouvelles négociations sur des bases redéfinies. Dans l'attente, les 25 pourraient se contenter de l'application du traité de Nice. Il n'y aurait donc pas de crise institutionnelle à craindre, mais une crise politique à jouer.

La thèse de la crise salutaire ne manque pas de charme. Elle permet même de renouer avec une part de romantisme révolutionnaire sans abandonner les acquis du réformisme. Alors pourquoi ne pas tenter les chemins du "non" ? Un vote négatif des socialistes français et par voie de conséquence, le rejet du traité par la France ne peut-il entraîner l'Europe dans un nouveau cycle vertueux ? Si tel pouvait être le cas, l'isolement des socialistes français au sein du

PSE ne serait que provisoire et le prix à payer bien faible au regard des résultats potentiels. Cette démonstration, pour séduisante qu'elle soit, ne résiste pas à l'examen de la réalité.

La première difficulté à laquelle cette thèse s'expose est celle de l'interprétation qui serait donnée au "non" des Français. Si le "non" devait l'emporter dans notre pays, il ne le devrait qu'au concours d'autres forces à gauche comme à droite pour lesquelles l'Europe n'est pas un projet. Au-delà de nos frontières, partout en Europe, le "non" est le mot d'ordre auquel se rallient les souverainistes de tous poils. Dès lors nul besoin d'être grand clerc pour anticiper la grille de lecture qui servirait à décrypter le message des urnes françaises.

Déroulons néanmoins ce scénario de la crise salvatrice. Si le "non" l'emportait, du chaos politique peut-il naître un nouveau projet? Le signal envoyé aux dirigeants politiques européens, ne devrait-il pas les conduire à reconsidérer la philosophie du projet? Les partisans du "oui" ne sont-ils pas des "capitulards"? Là encore l'argument volontariste peut convaincre, mais l'examen du rapport de forces européen indique une impasse. En effet, peut-on vraiment placer nos espoirs d'une Europe de gauche en donnant le pouvoir constituant à une assemblée européenne de droite, un conseil européen dominé par les conservateurs et à une commission dirigée par l'ultra libéral Barroso? Il y a là plus qu'une utopie, l'attente d'un miracle... Le risque est grand qu'un tel attelage ne rende, après un rejet du traité de Bruxelles, une copie plus à droite encore, permettant aux libéraux de recoller les morceaux avec leurs cousins souverainistes.

*L'examen du rapport de forces européen indique une impasse*

La vérité c'est qu'un "non" français nous placerait dans les mains des libéraux sans nous permettre de nous placer en situation de rassembler autour de nous nos partenaires du Parti des Socialistes Européens ou de la Confédération Européenne des Syndicats. Isolés et battus, voilà une issue qui n'est pas une perspective, mais une impasse...

La crise peut être utile, mais uniquement quand on est capable de la dénouer à son profit. Pour cela il faut disposer d'un rapport de forces favorable, et d'un camp rassemblé et offensif à l'échelle de l'Europe. La crise ne vaut que parce qu'elle

permet de construire un compromis plus favorable. Ceux qui nous proposent la crise sans être capables de proposer une stratégie gagnante qui la prolongerait sont de dangereux apprentis sorciers.

Notre première responsabilité est de construire une perspective politique qui donne du sens à l'engagement européen, de construire, dans le cadre démocratique créé par le traité, les rapports de forces nouveaux qui demain permettront de le dépasser.

C'est pourquoi, il faut se départir de tout manichéisme et être prudent dans le maniement d'arguments définitifs. Non, le traité de Bruxelles ne fige pas notre avenir "dans le marbre libéral". Le traité constitutionnel est insuffisant, mais il n'est pas immobilisant. La voie la plus utile pour nos concitoyens est celle qui tire le meilleur profit de nouvelles dispositions qui, sans être révolutionnaires, nous donnent de nouvelles marges de manœuvres.

*Notre première  
responsabilité est de  
construire une  
perspective politique  
qui donne du sens à  
l'engagement  
européen*

**Safia Ibrahim Ottokoré**





# Traité social et coopérations renforcées: deux voies pour donner dès demain un cœur social et fédéral à l'Europe

Tous les socialistes souhaitent que la construction européenne aille plus loin que ne le propose le traité constitutionnel. L'Europe que nous voulons a besoin pour avancer de perspectives nouvelles.

La crise n'est pas nécessaire pour aller au-delà du futur traité et construire progressivement une nouvelle Europe.

Au sein de l'Europe, les progressistes ne doivent pas se tromper de combat. Ils gaspilleraient leurs forces à combattre le projet de traité constitutionnel. Le combat politique peut emprunter deux autres voies. Les socialistes européens peuvent lancer la bataille politique

pour l'élaboration d'un traité social qui viendra compléter celui qui nous est proposé.

En s'appuyant sur l'outil renoué des coopérations renforcées il est également possible de préparer l'Europe de demain: l'Europe sociale et l'Europe puissance que nous appelons de nos vœux. Si plusieurs pays se mettent d'accord pour développer ensemble des politiques nouvelles, leur expérience fera rapidement tâche d'huile et ils entraîneront l'Europe toute entière dans leur sillage. La révision du traité ne sera alors plus qu'une formalité parce que la démonstration aura été faite que le chemin qu'ils auront choisi aura été le bon.

## **Une pétition des citoyens européens pour un traité social**

Si nous acceptons le traité pour les avancées qu'il contient nous ne pouvons pas nous en contenter. Les socialistes réclament l'adoption d'un traité social qui viendra compléter le traité constitutionnel. Défense des services publics, harmonisation sociale et fiscale, développement de l'action publique européenne au service de la solidarité, un traité social donnera un nouveau cours à l'Union européenne. Cette bataille mérite d'être menée car elle montre la direction dans laquelle nous voulons aller et est forte d'une puissance symbolique mobilisatrice.

Le Parti Socialiste a aujourd'hui suffisamment de partenaires en Europe pour lancer sans attendre une pétition citoyenne pour un traité social. Nous n'attendons pas de nos adversaires politiques qu'ils satisfassent à nos exigences. En militants conséquents il nous revient de construire des rapports de force, de convaincre l'opinion, pour construire une majorité européenne et mettre en œuvre notre politique. Dans l'attente d'une future victoire électorale à l'échelle de l'Europe, nous pouvons mobiliser les citoyens autour du projet de traité social et ainsi faire pression sur les États. C'est de cette pression que pourront naître des avancées rapides, qui, dans l'attente de l'adoption d'un traité social, pourraient être mises en œuvre dans le cadre des coopérations renforcées.

## **Faire le pari des coopérations renforcées pour ouvrir la voie à l'Europe sociale et à l'Europe puissance**

Les limites du traité rendent nécessaire de le dépasser. Il est possible de le dépasser sans attendre en s'appuyant sur le dispositif des coopérations renforcées. Dans une Europe à 25 qui décide à la majorité, voire à l'unanimité, la volonté politique risque d'être trop faible pour transformer des politiques possibles en politiques effectives. Il faut désormais permettre à ceux qui le souhaitent d'aller plus vite que les autres, de développer des expériences qui ouvrent un chemin d'avenir pour l'ensemble de l'Europe. L'outil à même de répondre à ces critères existe dans le projet de Constitution : il s'agit des coopérations renforcées.

Ce volontarisme en matière sociale n'est pas illusoire : l'histoire de l'Euro comme celle de la politique commune de justice et de sécurité intérieure, avec l'espace Schengen, montrent comment une coopération amorcée entre quelques pays peut se transformer ensuite en politique communau-

taire à laquelle participent tous les États membres ou presque tous. Mais il faut pour cela prendre garde à ne pas défaire l'Europe ou la briser en de multiples composantes qui cohabitent sans véritable esprit de communauté. Pour qu'un groupe de "pays pionniers" développe ensemble une nouvelle politique, il est nécessaire de vérifier deux conditions : que tous les États qui le souhaitent puissent participer ou rejoindre ce groupe à tout moment, que cette coopération fonctionne en s'inspirant de la méthode communautaire et donc en s'appuyant d'abord sur la Commission et le Parlement européen. Il faut refuser que ces coopérations nouvelles se développent à la carte en utilisant la méthode intergouvernementale que propose Jacques Chirac ou qu'elles pratiquent l'exclusive à l'égard de quelque pays que ce soit. Au contraire, elles doivent être exemplaires du fonctionnement démocratique fédéral que nous appelons de nos vœux, associer les représentants du peuple et être régies par la Loi de la majorité. Les coopérations renforcées ne doivent pas être une astuce pour lever des blocages politiques mais un instrument de mise en œuvre d'un projet politique global visant à la cohésion économique et sociale.

Pour donner un sens à ce projet, il est donc nécessaire qu'un nombre significatif de pays décident ensemble de lancer simultanément plusieurs coopérations renforcées complémentaires.

Une conférence européenne pour une coopération fédérale, à l'initiative des Six fondateurs (France, Allemagne, Italie, Benelux) doit définir le cadre d'une nouvelle étape de la construction européenne. Les pays volontaires se retrouveraient pour dresser la liste des coopérations renforcées qu'ils souhaitent lancer concomitamment. Pourraient ainsi être suggérées les cinq coopérations suivantes : un gouvernement économique européen faisant pendant à la BCE dans la gestion de l'Euro et pilotant des programmes d'investissements publics ; un programme d'harmonisation fiscale et de conquêtes sociales, préparées par une conférence sociale européenne ; une politique commune d'asile, d'immigration, et de coopération judiciaire et policière ; une politique extérieure unique dans les domaines du commerce, de l'aide publique au développement, de l'environnement, de l'innovation scientifi-

*Il faut refuser que ces coopérations nouvelles se développent à la carte en utilisant la méthode intergouvernementale que propose Jacques Chirac*

## **Une conférence européenne pour donner un cœur social et fédéral à l'Europe**

*Une conférence européenne pour une coopération fédérale doit définir le cadre d'une nouvelle étape de la construction européenne*

que et technique et des droits sociaux; et enfin, la définition d'une doctrine diplomatique préalable à la constitution d'une véritable défense commune.

Tous les États membres donnant un accord de principe à ce programme seraient invités à en débattre les modalités dans le cadre d'une "conférence européenne pour une coopération fédérale", associant des représentants des gouvernements, de la Commission, du Parlement Européen et des Parlements nationaux. À son issue, les pays volontaires présenteraient ensemble le bloc de coopérations renforcées dans lesquelles ils souhaitent s'engager simultanément. Ce bloc de coopérations renforcées serait soumis à la Commission et au Conseil des Ministres comme un ensemble solidaire à prendre ou à laisser. Il serait régi par la méthode communautaire, et non intergouvernementale, proscrivant l'unanimité: jamais de veto, toujours la majorité.

## **Gagner la bataille de la volonté politique et de l'innovation**

Ce n'est pas de la droite que viendra l'élan susceptible de porter ce projet. Qu'elle soit libérale ou souverainiste, la droite ne souhaite pas l'affirmation d'une Europe sociale et d'une Europe puissance. Ce combat est d'abord celui des socialistes. Ils peuvent fédérer les forces sociales et syndicales qui partagent cette aspiration.

La démarche proposée reste à tout moment ouverte à tous; elle permet de rassembler un groupe pionnier fort et cohérent sans bouleverser ni fragiliser les institutions communautaires.

L'Europe doit avancer. Dans des domaines cruciaux, des États membres peuvent faire le choix de progresser dans le cadre des institutions de l'Union et de développer entre eux des coopérations nouvelles. Un tel rassemblement pour une coopération fédérale ne serait pas assimilable à un club des pays les plus avancés et les plus riches. Les États qui veulent aller plus vite et plus loin sont parfois les plus récents adhérents de l'Union européenne. Parmi les pays les plus hostiles à l'intégration communautaire figurent des pays membres de longue date de l'Europe, comme la Grande-Bretagne ou le Danemark. A contrario, parmi les nouveaux adhérents, la

Slovénie, la Hongrie ou l'Estonie sont aux cotés de la France et de l'Allemagne pour aller plus loin. Ce n'est donc pas l'élargissement qui bloque l'approfondissement de la construction européenne mais le manque de volonté politique et la résurgence des égoïsmes nationaux. L'égoïsme et la frilosité des uns ne doit pas empêcher les autres d'avancer ensemble pour construire la nouvelle Europe, l'Europe que nous voulons.

*Ce combat est  
d'abord celui des  
socialistes*

**Frédéric Léveillé**



# La réforme et la constitution

*La question politiquement la plus importante n'est pas de savoir si le projet de Constitution correspond pleinement aux valeurs des socialistes mais si il rend possible ou non la construction de l'Europe que nous voulons*

La France est un pays de symboles dont l'histoire est rythmée par de grands textes fondateurs. Il est donc facile de prétendre que l'avenir de l'Europe dépend essentiellement du nouveau traité constitutionnel qui sera soumis au vote des citoyens.

Cette dérive témoigne de l'indigence du débat européen dans notre pays. Alors que depuis 40 ans l'Europe se construit au quotidien et transforme des pans entiers de notre pays et de ses politiques publiques, l'intérêt pour les questions européennes ne se réveille que quand il s'agit de ratifier un traité, hier celui de Maastricht, demain le nouveau traité constitutionnel. Un tel tropisme constitutionnel correspond à une approche de la construction européenne fautive et dangereuse pour l'avenir, ainsi qu'à une surévaluation des textes

juridiques qui fait obstacle à une véritable dynamique de changement social.

La question politiquement la plus importante n'est pas de savoir si le projet de Constitution correspond pleinement aux valeurs des socialistes mais si il rend possible ou non la construction de l'Europe que nous voulons et si une réponse positive ou négative de la France renforce ou affaiblit les chances du changement en Europe.

Les réponses à cette question sont à rechercher dans quatre directions: pas plus que les traités précédents celui-ci ne peut empêcher des innovations importantes fondées sur les grands principes auxquels il confère une légitimité nouvelle; il permet plus facilement à une volonté politique de donner naissance à de nouvelles politiques européennes; il donne

naissance à un espace démocratique et citoyen qui favorise l'expression des mobilisations et donc les dynamiques de changement; il est soutenu par la quasi-totalité des partis socialistes et des grands syndicats européens dont le rassemblement est une condition absolue de la réussite de la réforme en Europe.

## Rompre avec le fétichisme constitutionnel

Une Constitution est un cadre général qui fixe des règles du jeu au fonctionnement des institutions démocratiques. C'est le vote des peuples et non la Constitution qui fait les politiques. Depuis 20 ans, la dominante libérale de la construction européenne n'est pas liée au contenu des traités mais à la domination des idées libérales en Europe, parfois au sein même de la social-démocratie. Si nous savons donner un sens nouveau à l'égalité et à la justice sociale, en convaincre les socialistes européens et les européens eux-mêmes, alors nous pourrions développer des politiques progressistes. Dans le cas contraire les politiques européennes seront libérales parce que la droite dirigera l'Europe demain comme elle le fait aujourd'hui.

Le caractère progressiste des Constitutions n'a jamais assuré l'orientation progressiste de l'action publique. Faut-il rappeler la Constitution de 1793 jamais suivie d'effets, ou la formidable Constitution de l'Union Soviétique, hymne vibrant à la démocratie et aux droits de l'homme noyé sous la dictature. Plus près de nous, en France, la Constitution de la 5<sup>e</sup> République adoptée en 1958 proclamait la République démocratique, laïque et sociale. Aucun militant socialiste n'en a pour autant abandonné son combat en considérant qu'une telle proclamation valait transformation de la société. Nous accordons aux textes constitutionnels une importance démesurée au détriment d'une culture réformatrice au service de la transformation sociale.

Mais les enseignements les plus importants sont à tirer de l'histoire passée de la construction européenne. Trois des plus grands chantiers et réussites de l'Europe n'ont que de très fragiles fondements constitutionnels. La principale politique sociale européenne, celle des fonds structurels, est née d'une série de décisions budgétaires prises entre 1975 et 1983. Le principe "constitutionnel" de "cohésion économique et sociale" n'a été consacré que lors de

*Nous accordons aux textes constitutionnels une importance démesurée au détriment d'une culture réformatrice au service de la transformation sociale.*



l'adoption de "l'acte unique européen" en 1986. La politique européenne de l'environnement, qui détermine aujourd'hui les trois quart du droit national dans ce domaine et a fait fortement progresser dans notre pays la logique du développement durable, résulte d'une série de directives adoptées dans le cadre de la mise en œuvre du marché unique entre la fin des années soixante-dix et celle des années quatre-vingt. La généralisation à toutes les politiques européennes de la prise en compte de la protection de l'environnement et la reconnaissance du principe de précaution ont pourtant du attendre le traité de Maastricht en 1992. Enfin, l'espace de la libre circulation des personnes et la coopération en matière d'asile, d'immigration, de police et de justice a démarré par un accord entre quelques états en-dehors des institutions de l'Union (accord de Schengen) pour ensuite devenir un pilier de l'Europe fondée sur la coopération intergouvernementale et devenir aujourd'hui un domaine d'action parmi d'autres, largement supranational, grâce au nouveau traité. Dans ce dernier cas toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

L'Europe ne se construit donc pas uniquement par des traités, les traités couronnent les réalisations de la volonté politique. Cela devrait convenir aux socialistes qui ne font pas de la Loi le moteur de l'histoire, mais voient dans la mobilisation des forces sociales, dans l'action militante, et dans le vote des citoyens, les moteurs d'une réforme progressive de la société qui alimente un mouvement continu de transformation sociale.

L'intérêt d'un nouveau traité ne peut se juger qu'en comparaison du précédent. N'importe quel citoyen qui souhaite comparer les grands principes qui fondent le projet de traité constitutionnel conclura qu'ils constituent un progrès par rapport à Nice, Amsterdam ou Maastricht. À chacun ensuite de juger si ce progrès mérite ou pas soutien ; mais il est essentiel de comprendre en quoi ces progrès peuvent influencer la suite de la construction européenne.

Oui, l'avenir de l'Europe se joue entre "le marché unique où la concurrence est libre et non faussée" et "le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au

**Un traité  
constitutionnel  
qui ouvre de  
nouvelles  
opportunités  
pour le progrès  
social**

progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement", une Europe qui "combat l'exclusion sociale et les discriminations [liées à l'âge, les opinions, le handicap, l'orientation sexuelle], et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits des enfants, [qui] promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres."

Ce texte est évidemment contradictoire. S'offrent à nous deux manières d'aborder cette contradiction. On peut y voir le verre à moitié vide, ou le verre à moitié plein. Chacun en déduira, suivant sa conclusion préétablie, que le projet de traité est acceptable ou ne l'est pas. Mais cette simplification abusive n'a aucun sens. Cette contradiction ne ferme pas telle ou telle voie, elle les ouvre toutes, les pires comme les meilleures. En effet, il reviendra aux décideurs politiques, et à défaut aux juges de la Cour de Justice des Communautés Européennes, de trancher dans un sens ou dans l'autre. Au cours des années soixante-dix et 80, c'est le développement par la CJCE d'une conception très extensive de quelques morceaux de phrases du traité de Rome qui a, par exemple, donné naissance aux politiques de protection des droits des consommateurs et de l'environnement, ou encore de sécurité des produits alimentaires. Les politiques ne peuvent attendre des juges qu'ils fixent le cours de la construction européenne, mais à défaut de choix des décideurs politiques, ou en cas de décision néfaste, la CJCE reste pour les citoyens et leurs organisations un recours possible. Quand on voit ce qu'elle a fait de quelques mots du traité de Rome, on peut fonder quelques espoirs sur les principes forts rappelés ci-dessus. Cela est d'autant plus vrai que ces grands objectifs de l'Union se doublent de la charte des droits fondamentaux, qui est intégrée au projet de traité constitutionnel, et qui s'impose à l'Union européenne et à ses politiques. Il suffit de la lire pour imaginer les développements de politiques nouvelles, de politiques de progrès social, sur lesquels elle pourrait déboucher du fait de son interprétation par les juges ou à l'issue de mobilisations sociales et citoyennes victorieuses.

Car notre stratégie politique, le pari sur lequel repose le soutien au projet de traité constitutionnel, repose sur la conviction que les citoyens, les forces politiques de gauche,

les organisations syndicales, les associations vont se saisir de ces nouvelles opportunités pour construire de nouveaux rapports de force et, étape après étape, victoire après victoire, transformer les principes du traité en politiques nouvelles au service du progrès social. Mobilisation, conflit, compromis social, réforme, telle est le cœur de notre identité, il est aujourd'hui temps que nous développiions à l'échelle de l'Europe ce qui fut le moteur de l'action des socialistes dans chacun des pays qui la composent.

Le projet de traité améliore le fonctionnement démocratique de l'Union mais là n'est pas l'essentiel. La meilleure lisibilité des institutions, le renforcement des pouvoirs du Parlement, l'extension du champ de la majorité qualifiée, l'obligation pour un Président de la Commission aux pouvoirs confortés de disposer d'une majorité parlementaire, tout cela est positif mais reste en-deça de nos espérances. La possibilité de décider à l'unanimité, de passer à la majorité qualifiée ou la plus grande souplesse à la création de coopérations renforcées sont aussi importantes que ces progrès significatifs mais encore trop limités. En effet, cela signifie que les outils existent pour que la volonté politique et la pression populaire puissent déboucher sur des innovations sans se heurter à des verrous constitutionnels. Si dans un domaine la volonté d'agir est forte, elle peut se développer soit en passant de l'unanimité à la majorité qualifiée, soit en permettant aux pays volontaires d'innover ensemble. Ces deux voies ne sont pas sans obstacles mais le seul fait qu'elles existent ouvre des perspectives nouvelles pour les mobilisations. La lutte citoyenne, sociale et politique n'est pas vaine.

L'une des principales vertus du projet de traité constitutionnels est de faciliter le développement de ces mobilisations à travers toutes une série d'innovations de nature à renforcer la vie démocratique et à donner naissance à un véritable espace de citoyenneté.

Le rôle des partis politiques européens est reconnu et leur financement prévu; si un million de citoyens signent une pétition demandant une initiative législative dans un domaine particulier, la Commission est dans l'obligation d'y répondre. On peut imaginer la dynamique politique en faveur du

**Un espace de  
citoyenneté qui  
favorise le  
développement  
des  
mobilisations et  
ouvre une  
perspective  
réformiste en  
Europe**

*Les outils existent pour que la volonté politique et la pression populaire puissent déboucher sur des innovations sans se heurter à des verrous constitutionnels*

changement que créerait la réussite d'une pétition européenne. Les socialistes européens devraient d'ailleurs sans attendre utiliser cet outil pour défendre les services publics par exemple. Encore faut-il que des acteurs européens existent pour se saisir de ces opportunités. Le développement d'un véritable parti des socialistes européens fera plus pour la perspective d'une Europe sociale que toutes les garanties constitutionnelles. Le récent congrès du PSE a vu l'élection, à l'initiative des socialistes français et de François Hollande, d'un Président, Poul Nyrup Rasmussen, favorable à la construction d'un parti politique européen de militants. Il est souhaitable qu'au plus vite les militants socialistes européens puissent trancher les débats qui les traversent sur l'avenir de la construction européenne et qu'ensuite un PSE puissant anime des campagnes politiques à l'échelle de l'Union, et garantisse la cohésion de son groupe parlementaire européen.

Le projet de traité constitutionnel reconnaît également, non seulement la légitimité des organisations syndicales, mais aussi le dialogue social européen et la possibilité pour les partenaires sociaux de gérer la mise en œuvre de certaines politiques communes. Cette orientation est décisive et peut devenir l'acte de naissance d'un mouvement social européen de nature à faire progresser les idées de l'Europe sociale plus sûrement que telle ou telle norme juridique.

L'Union Européenne devient ainsi peu à peu un espace public que les forces réformistes, et en premier lieu les partis socialistes et sociaux-démocrates, les grandes associations et les organisations syndicales, peuvent investir pour mener des combats de mobilisation et de conviction qui peuvent se traduire par des innovations et des ruptures dans le cours de la construction européenne. Le chemin de l'Europe sociale passe, quel que soit le texte du traité constitutionnel, par la construction réussie d'une dynamique sociale et citoyenne des forces de progrès, par la construction de rapports de force débouchant sur des victoires politiques.

Pour que des dynamiques sociales et politiques se saisissent des espaces ouverts par le projet de traité constitutionnel, remportent des victoires politiques et fassent avancer l'Europe sociale, il faut qu'elles puissent s'appuyer sur un rassemblement politique et des mobilisations sociales à vocation majoritaire. Il n'y a, en Europe, que deux acteurs capables de remplir cette fonction: le Parti des Socialistes Européens et la Confédération Européenne des Syndicats. Quels que soient aujourd'hui les débats et les divergences internes de ces organisations, l'essentiel pour l'avenir est qu'elles s'inscrivent dans une dynamique de renforcement qui passe par une plus grande homogénéité, et la capacité à présenter aux citoyens européens un visage homogène et cohérent. Cette question de l'unité des forces socialistes d'une part, et du mouvement syndical d'autre part n'est pas simplement tactique, elle est profondément stratégique. Quelle option est la plus favorable à l'avenir et à la construction de l'Europe sociale: celle d'avancées supplémentaires qui pourraient très hypothétiquement être obtenues après l'échec du traité et des années de conflit, de psychodrames et de divisions? Ou celle du rassemblement dès aujourd'hui dans le soutien à un projet de traité constitutionnel imparfait, mais qui donne naissance à l'espace politique dans lequel ces forces rassemblées pourraient s'investir et préparer les victoires de demain? Chacun doit répondre à cette question avant de décider s'il militera pour ou contre le projet de traité constitutionnel.

La priorité absolue doit être donnée à l'unité des socialistes européens et à la cohérence entre leur choix et celui de la Confédération Européenne des Syndicats. En Europe, tous les partis socialistes et sociaux-démocrates membres du PSE on fait le choix du soutien au projet de traité constitutionnel. Le Parti Socialiste français pourrait-il être le seul à faire un choix contraire? Que resterait-il alors de l'influence du PS au sein du PSE? Les socialistes français ont remporté ces derniers mois deux brillantes victoires politiques qui leurs donnent des chances de peser mais aussi des responsabilités nouvelles au sein du PSE: ils ont contribué de manière décisive à l'élection du Président du PSE, ils ont gagné les élections européennes et envoyé à Strasbourg la plus importante délégation nationale au sein du groupe socialiste du Parlement Européen. Faut-il renoncer à jouer de ces atouts au sein du PSE? Faut-il se marginaliser dans la famille socialiste européenne en appelant à voter non?

## **Soutenir le projet de traité dans le cadre d'un rassemblement européen des forces de progrès, refuser l'isolement des socialistes français**

*La priorité absolue doit être donnée à l'unité des socialistes européens et à la cohérence entre leur choix et celui de la Confédération Européenne des Syndicats.*

La Confédération Européenne des Syndicats a décidé au mois de juillet 2004 d'apporter son soutien au projet de traité constitutionnel en considérant qu'il peut représenter un "point de départ" pour de nouveaux progrès vers des valeurs sociales plus fortes dans l'Union européenne. La CES considère que "l'Europe sociale ne doit pas rester un idéal, ou seulement des mots dans une Constitution, mais elle doit véritablement se développer à partir de ce Traité". La CES revendique ainsi explicitement une stratégie réformatrice sans pour autant taire sa déception relative ni reconnaître "qu'elle n'a pas réalisé la totalité des objectifs qu'elle poursuivait dans le cadre de la Convention".

La place du Parti Socialiste français est aux cotés de la majorité du Parti des socialistes européens et de la Confédération Européenne des Syndicats pour porter un soutien exigeant et combatif au projet de traité constitutionnel et poser les bases des mobilisations de demain. Rassembler son camp pour ensuite rassembler la gauche et gagner dans le pays, telle était la stratégie prônée par François Mitterrand. Rester fidèle à cette orientation c'est défendre aujourd'hui un choix solidaire des socialistes européens impliquant pour le PS un soutien au projet. Le positionnement proche des verts et des socialistes européens pose les bases d'un rassemblement de la gauche qui pourra s'ouvrir aux communistes européens une fois le traité constitutionnel adopté. La gauche européenne à devant elle une perspective prometteuse, il serait paradoxal que les socialistes français soient le grain de sable qui enrayer cette mécanique et bloque la construction d'une perspective progressiste et réformatrice en Europe.

*La place du Parti  
Socialiste français est  
aux cotés de la  
majorité du Parti des  
socialistes européens*

**Christophe Clergeau**

# Débattre et décider en européens

*Quelles que soient les convictions des uns et des autres, il paraît donc légitime d'exiger qu'elles s'inscrivent dans un débat européen et non dans un débat national.*

Le débat sur le projet de traité constitutionnel est un moment déterminant de l'histoire des socialistes français face aux enjeux européens. Il engage notre responsabilité et notre crédibilité sur des choix essentiels pour l'avenir du continent et du monde.

Ce projet est le résultat d'une histoire, de rapports de force et de négociations qui se sont exprimées dans le cadre de la Convention européenne. Il ne s'agit pas aujourd'hui de décider de la réponse à donner au référendum qui sera convoqué par le Président de la République mais de prendre position sur le projet de traité. Définirons-nous cette position au regard d'analyses nationales ou en s'inscrivant dans une problématique européenne?

Ce projet est le produit d'une histoire, de rapports

de force et de négociations qui se sont développés à l'échelle de l'Europe. Ceux qui le rejettent se prétendent capable d'initier un autre processus d'élaboration d'une Constitution débouchant sur un meilleur résultat. Pour être crédibles ils doivent pouvoir expliquer sur quelle analyse des dynamiques et des rapports de force en Europe se fonde leur démarche. Dans le cas contraire, leur position se réduira à une protestation stérile et sans perspective. Elle révélera un choix fondamental contre l'Europe et pour le repli sur la nation, nation qui demeura, in fine, leur seul cadre d'analyse. Qu'une telle approche triomphe au sein du PS constituerait une régression formidable pour un parti dont toute l'histoire est tournée vers l'internationalisme et la construction de l'Europe pour dépasser les impasses des nationalismes.

Quelles que soient les convictions des uns et des autres, il paraît donc légitime d'exiger qu'elles s'inscrivent dans un débat européen et non dans un débat national. Dans cette perspective, il est indispensable de comprendre les positions nationales qui ont pesé sur l'élaboration du projet de traité constitutionnel. Il nous faut les comprendre, non pas du point de vue français, mais en se plaçant dans la perspective historique de chaque pays. Il nous faut chercher à les comprendre comme si, citoyens européens, nous étions citoyens de chacun des états membres de l'Union. Une fois cet effort réalisé, il reste à définir quel choix donne aux socialistes français les plus grandes chances de faire progresser demain l'Europe dans le sens de leurs convictions.

## Comprendre avant de choisir

La brutale accélération de l'élargissement accroît la diversité de l'Union, et l'hétérogénéité des rapports entretenus par les états membres à la construction européenne. Le clivage entre petits et grands pays n'est pas la grille d'analyse la plus pertinente pour comprendre les débats qui ont mené au projet de traité constitutionnel. Il est plus juste de raisonner en fonction du mode d'insertion de chaque pays au sein de la construction européenne. On parle trop souvent de la spécificité britannique, le Royaume Uni étant plus souvent tourné vers le grand large que vers le continent. Il est aujourd'hui plus important de comprendre la logique des pays scandinaves et celle des pays de l'Europe de l'est.

*C'est donc au nom  
d'une démocratie  
exigeante et de la  
défense d'un modèle  
social protecteur et  
solidaire que les  
scandinaves ont fait  
obstacle à  
l'avènement de  
l'Europe sociale*

L'influence scandinave sur le projet de traité est paradoxale. C'est en effet au nom d'une certaine conception de la démocratie et au nom de leur modèle social que les pays scandinaves ont freiné l'intégration européenne. L'exigence démocratique est forte dans ces pays. Elle repose sur une grande transparence et une obligation de rendre compte en permanence à la population. Constatant que les institutions communautaires resteraient loin de ce modèle, quels que puissent être les progrès réalisés, les scandinaves ont renâclé à l'extension du champ de la majorité qualifiée qui auraient affaibli potentiellement les démocraties nationales les plus abouties. Ils ont par ailleurs refusé le passage à la majorité qualifiée dans le domaine social de peur que les futures décisions européennes soient tellement en recul par rapport à leur propre modèle social qu'elles finissent par le déstabiliser. C'est donc au nom d'une démocratie exigeante



et de la défense d'un modèle social protecteur et solidaire que les scandinaves ont fait obstacle à l'avènement de l'Europe sociale et à l'extension du champ de la majorité qualifiée, deux des éléments qui fondent nombre des critiques qui s'expriment aujourd'hui en France.

Le débat politique français montre que les positions des nouveaux états membres ne sont pas mieux comprises que celles des états scandinaves. On reproche à ces pays de refuser une conception fédérale de la construction européenne, d'être trop libéraux, et de garder un attachement trop fort à l'OTAN et à l'alliance américaine.

Est-ce trop demander de se souvenir quelques instants qu'il y a tout juste 15 ans la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie étaient des états satellites de l'URSS, que les états baltes étaient partie intégrante de cette dernière et que tous ces états, sans exception, avaient vu leur indépendance nationale anéantie par les chars soviétiques. Cette indépendance, à peine recouvrée, ils ont fait le choix de l'Europe et accepté de limiter leur souveraineté en adhérant à l'Union. Peut-on leur reprocher de préférer des avancées progressives et prudentes plutôt que l'abandon rapide et massif d'une souveraineté tout juste recouvrée? De même, comment oublier que pendant des décennies les USA ont symbolisé à leurs yeux la seule alternative à la dictature communiste et que l'OTAN leur a offert dès la chute du mur de Berlin la protection qui donnait sens et force à leur nouvelle liberté.

Dès lors, en l'absence d'une défense européenne préexistante, il est logique qu'ils aient du mal à lâcher la proie pour l'ombre et exigent une compatibilité entre la marche en avant progressive de la défense européenne et leur appartenance à l'OTAN. Reste l'accusation de libéralisme exacerbé. Elle n'est pas totalement infondée et trouve aussi une explication historique. Il fallait libérer des sociétés corsetées, s'adapter à une économie concurrentielle. Dans ce contexte les forces de gauche ont, dans ces pays, eu du mal à donner une nouvelle légitimité aux valeurs de solidarité et à refonder l'intervention publique. Néanmoins l'exigence de redistribution et de protection des plus faibles s'exprime. Des alternances politiques ont lieu. Et nous savons bien que ces sociétés se transformeront en se développant et se rapprocheront progressivement du modèle social européen. Encore faut-il que les pays riches de l'Union acceptent de les

*Le débat politique français montre que les positions des nouveaux états membres ne sont pas mieux comprises que celles des états scandinaves.*

*Peut-on leur reprocher de préférer des avancées progressives et prudentes plutôt que l'abandon rapide et massif d'une souveraineté tout juste recouvrée ?*

aider dans cette voie. Comment leur reprocher leur libéralisme quand la France et l'Allemagne refusent la redistribution et la solidarité à l'échelle de l'Europe en plafonnant le budget communautaire et en négociant aux nouveaux adhérents le bénéfice des fonds structurels qui seront demain les moteurs de leur développement comme ils l'ont été hier pour l'Espagne, le Portugal, la Grèce ou l'Irlande? Fondamentalement, les aspirations des pays de l'Europe de l'Est sont légitimes. Ils veulent participer pleinement à la définition de l'avenir d'une Europe dans laquelle ils viennent d'entrer sans se faire dicter ce futur par d'autres; ils veulent être protégés, vivre dans la paix et jouir de la liberté retrouvée.

Ils veulent se développer, élever leur niveau de vie et participer de la modernité. Ces choix ne les éloignent pas de nos convictions, à nous de les comprendre et de les accompagner en soutenant le développement de la gauche dans ces pays.

*La Confédération Européenne des Syndicats fait un pari sur l'avenir en considérant que le projet méritait d'être soutenu parce qu'il posait les bases d'une démocratie sociale européenne*

Le dernier point qui mérite que l'on s'y arrête est la prise de position de la Confédération Européenne des Syndicats qui a choisi d'apporter son soutien au projet de traité constitutionnel malgré ses insuffisances en matière sociale. En faisant ce choix la CES n'a pas abandonné son combat et ses revendications. Elle a fait un pari sur l'avenir en considérant que le projet méritait d'être soutenu parce qu'il posait les bases d'une démocratie sociale européenne. La CES met en avant les points suivants: "un engagement fort en faveur du dialogue social européen", "la reconnaissance formelle du rôle des partenaires sociaux", "l'incorporation de la charte des droits fondamentaux en tant que 2<sup>e</sup> partie de la constitution", "le plein emploi comme objectif de l'UE". La CES estime que "le soutien est la seule approche pragmatique et réaliste aux yeux des syndicats". Les syndicats européens estiment ainsi que ce traité imparfait doit être soutenu parce que les mobilisations et le fonctionnement des nouveaux espaces de démocratie sociale permettront de faire des grands principes qui figureront désormais dans les traités "un tremplin qui permettra de progresser vers une Europe plus sociale".

Les raisons qui ont mené à ces choix sont-elles illégitimes? Avons-nous le droit de les condamner et d'exiger des uns et des autres qu'ils s'alignent sur nos positions, que nous avons

nous-mêmes élaborées comme eux en fonction de notre histoire et de nos problématiques? On peut contester les compromis qui terminent une négociation, mais on ne peut pas ignorer des mois de confrontation et d'échanges qui ont fait émerger un monde commun du débat construit à partir des contraintes et des aspirations des uns et des autres. Faire claquer au vent la liste intégrale de nos revendications pour combattre un compromis c'est refuser tout compromis possible, mépriser les autres nations partenaires du débat et rompre ainsi avec l'esprit européen.

Les limites du projet de traité constitutionnel ne sont pas le fruit d'un "complot" ou d'un triomphe d'obscures forces "libérales" ou hostiles par principe à l'Europe fédérale. Ce projet est le fruit d'une histoire et de motivations complexes et contradictoires qui doivent être prises en compte pour ce qu'elles sont. Les réticences des pays scandinaves à l'émergence de l'Europe sociale, le refus par les pays de l'Est d'une intégration plus poussée et plus fédérale, le soutien apporté par la CES au projet de traité, ne sont pas des fins de non recevoir opposées au projet d'une Europe sociale et démocratique. Bien au contraire, les pays de l'Est témoignent d'une dynamique européenne formidable au regard des rythmes historiques et certains sont d'ores et déjà prêts à aller plus loin dans le cadre de coopérations renforcées. Les pays scandinaves entendent défendre un modèle social et un fonctionnement démocratique exigeants. La CES compte bien mener toutes les batailles permettant de faire progresser les droits des salariés. Ils sont potentiellement les uns et les autres des partenaires et des alliés pour la gauche française. N'oublions pas par exemple que c'est aussi avec le soutien des pays de l'Est que les socialistes français ont pu faire élire leur candidat à la tête du Parti des Socialistes Européens.

Les socialistes français sont donc placés devant une alternative simple. Ils peuvent conduire une réflexion totalement autocentrée, se convaincre qu'ils détiennent la vérité sur ce que doit être un bon traité constitutionnel, prôner le rejet de celui qui leur est proposé et donner des leçons à toute l'Europe. Eux-mêmes, et la France toute entière en cas de rejet du traité par les citoyens, s'en trouveraient moqués et marginalisés, réduits à faire de la

**Faire un choix  
éclairé qui soit  
aussi un choix  
d'avenir**

*Les socialistes français peuvent conduire une réflexion totalement autocentrée, et donner des leçons à toute l'Europe. Ils peuvent au contraire construire un combat partagé avec le plus grand nombre de partenaires*

figuration, privés d'alliés, enfermés dans une impasse. Ils peuvent au contraire porter leur débat à l'échelle de l'Europe, prendre la mesure du mouvement de l'histoire, des contraintes et des opportunités que celui-ci fait naître, et chercher à construire un combat partagé avec le plus grand nombre de partenaires.

Nous constatons aujourd'hui que le projet de traité Constitutionnel ferme une page de l'histoire: celle d'une Europe divisée et menacée par les conflits. Qu'il en ouvre une autre: celle de la bataille sociale et politique pour une Europe de justice et de démocratie. Dans ou hors l'histoire, voici le choix qui se présente devant nous!

**Gwendal Rouillard**

Possible  
Possible

# LES INTERVIEWS

*Le parcours de Jacques Delors est peu commun. Sa popularité se nourrit sans doute de son indépendance intellectuelle, de sa trajectoire syndicale et politique atypique, qui sort des cadres habituels de la politique hexagonale.*

*Cadre à la Banque de France, passionné de jazz et de journalisme, militant syndicaliste, chef du service des Affaires sociales au Commissariat général au Plan, puis conseiller du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas, il fut l'artisan de la "Nouvelle Société". Après avoir enseigné à l'université, il est élu au Parlement européen où il préside la Commission Économique et Monétaire. Il est ensuite nommé ministre des Finances de François Mitterrand, avant de se consacrer pendant dix ans à l'Europe, comme Président de la Commission de Bruxelles.*

*Jacques Delors y relance la construction européenne. Ses talents de négociateur lui permettent souvent de concilier les intérêts contradictoires des États membres. À la fin de son mandat, Delors laisse une Europe profondément renouvelée qui compte désormais quinze États.*

*Toujours présent dans le débat européen et économique, Jacques Delors dirige depuis 1996 le groupement d'études et de recherches "Notre Europe".*

*Plusieurs vies qui forment l'unité d'un homme et de son action.*

*Après Monnet, Schuman et Spaak, Jacques Delors incarne la deuxième génération des pères de l'Europe. Nous lui devons l'Union économique et monétaire, la naissance de l'euro, et la bataille pour l'Union politique. Au moment où le débat sur l'élargissement rencontre celui sur l'étape constitutionnelle de l'Union européenne, Jacques Delors nous livre ses enseignements et sa vision clairvoyante pour une Europe dont il est l'un des grands architectes.*

# Le Parti socialiste doit rappeler son engagement européen

Entretien avec Jacques Delors, ancien Président de la Commission européenne, Président de "Notre Europe"

Propos recueillis par François Hada

*"Veut-on être fidèle au contrat européen que je résume par cette formule : la compétition qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit ?"*

Jacques Delors  
(novembre 1999)

**PossibleS:** Comment analysez-vous la place du débat européen au sein de la société française? Et au sein de la gauche?

**Jacques Delors:** Deux observations distinctes sont à formuler. xLa première est que, dans l'esprit qui prévaut depuis le Traité de Rome, et c'est ce qu'indique aussi le résultat de sondages, les Français souhaitent la construction européenne. C'est une constante qui frappe les observateurs. Par ailleurs, les Français sont très attachés à l'idée de Paix. C'est là l'héritage des pères fondateurs, et un prolongement de l'ambition française. Or, depuis l'avant-dernier élargissement, on assiste à une perte brutale de confiance, plus forte que lors de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Tout ceci s'explique par l'absence d'expression politique sur les objectifs de la construction européenne.

La seconde observation est que la coïncidence entre la question de l'élargissement et celle de la réforme des institutions est pour le moins malencontreuse. Il fallait engager une action pédagogique difficile. Il est urgent d'expliquer l'élargissement, rappeler que celui-ci est un bonheur politique, qu'il célèbre la fin de la césure de Yalta! Ne croyez pas que la chose était acquise d'avance. Il a fallu la sagesse de certains hommes pour éviter une tragédie en 1989-1991. L'élargissement de l'Union à ces pays ne peut être positif que sous certaines conditions: que ces pays vivent en démocratie et aient adopté l'économie de marché, sans perdre de vue que leur niveau de vie est inférieur au nôtre. Mais ce pari peut être gagné. Si l'on n'explique pas cela, les citoyens ne peuvent pas comprendre. Quid de l'immigration? Seules des mesures graduelles permet-

traient d'amortir le choc. Quant aux engagements financiers, ils doivent respecter l'objectif de cohésion économique et sociale que j'ai fait introduire dans les traités en 1985 (l'Acte Unique). Enfin, il est important de montrer aux Français qu'ils ont une carte à jouer dans ce processus.

**PossibleS:** Que faut-il faire pour retrouver le trésor des fondateurs? Faut-il refaire de l'Europe une utopie?

**Jacques Delors:** Nous sommes dans un moment d'hésitation. Le Traité de Maastricht offrait une perspective de politique étrangère commune mais aussi de défense. C'était prématuré. Il faut revenir à ce qui intéresse les Français et leur prospérité future: la taille de l'ensemble européen, l'idée que cette construction est un jeu à somme positive pour nous, qu'elle permet la maîtrise d'une partie de la mondialisation.

*Mais des petits pas  
réussis valent mieux  
qu'un grand saut  
dans l'inconnu*

C'est au sein de l'Europe que la France conservera son influence, pas en dehors de l'Europe. Certains ont signé pour une "Constituante", en analogie avec l'histoire américaine. Mais des petits pas réussis valent mieux qu'un grand saut dans l'inconnu.

**PossibleS:** Comment lutter contre la tentation du repli national?

**Jacques Delors:** Il y a ceux qui veulent que la France se replie dans son château pour y prendre du muscle, et il y a ces socialistes qui donnent dans la surenchère utopique. Ces approches freinent le combat quotidien pour une Europe plus sociale. Il faut retrouver la voie centrale. Or nous en avons beaucoup dévié. Dans le livre Blanc, approuvé par le Conseil Européen en 1993 (mais jamais appliqué!), je mettais déjà en garde contre la thèse du déclin. Il faudrait de même poser la question suivante aux eurosceptiques: si la France était hors de l'Union européenne, où en serait-elle?

Comment redonner confiance dans ce projet? Il faut tenir compte de la dimension économique, vouloir devenir plus compétitifs, dans la recherche, dans le domaine des universités. Et ne pas oublier les régions. Attention aux politiques structurelles. Si le budget européen est limité à 1 % du PIB, comme le veut Jacques Chirac, les politiques placées sous l'égide de la solidarité et de l'équilibre des territoires seront sacrifiées. C'est cela aussi la dimension sociale.



On critique la politique économique et monétaire liée au pacte de stabilité. Rappelons simplement que l'UEM a deux piliers, le monétaire qui fonctionne, et l'économique qui est quasiment inconsistant. Jacques Chirac s'est, lui, contenté d'ajouter au pacte de stabilité le terme de croissance. C'est un peu léger! Et on en voit les conséquences négatives.

**PossibleS:** Jacques Chirac a marqué sa volonté de définir certaines politiques comme plus intergouvernementales.

**Jacques Delors:** Ses propos sont évanescents et changeants. Une analyse "cynique" permet de comprendre pourquoi Gérard Schröder et Tony Blair exigent ne de pas dépasser 1 %. Mais Jacques Chirac? Pourquoi? Il n'y a aucune raison logique à tenir cette position pour la France.

La France a voulu obtenir des garanties par rapport à la PAC. Si tout le monde est d'accord pour augmenter les moyens en appui d'une politique étrangère, d'une politique de développement, d'autres veulent que l'on donne plus de moyens à la recherche et à l'innovation. D'autres encore insistent pour que soient développées nos infrastructures. Mais alors, que restera-t-il pour les politiques de solidarité?

**PossibleS:** Peut-on considérer que les notions de société civile européenne, d'espace public et citoyen européen ont un sens?

**Jacques Delors:** Si on reprend les données historiques, le premier souci de chaque responsable politique serait plutôt le poids de l'Europe dans les affaires mondiales. Il faut pour cela se doter de la base économique, scientifique et de la cohésion sociale.

Tout en maintenant à l'échelle nationale les politiques de créations d'emplois, on pourrait faire mieux en politique monétaire et budgétaire, en augmentant aussi nos actions pour la recherche et l'innovation. Voilà la plus value de l'Union européenne. L'Europe fait partie de l'économie de la connaissance, même s'il faut se méfier de ces concepts. Elle doit développer les services aux personnes, ce qui s'inscrit bien dans l'idée de développement durable.

Si l'Europe reste statique, cohésion sociale ou pas, si l'Europe se grippe, si la gestion européenne ne fonctionne plus, alors d'ici 4 ou 5 ans, un pays voudra bloquer son fonctionnement. Tout remontera au Conseil européen, installant à nouveau un

fonctionnement fondé sur le rapport de forces. Voilà qui présume des difficultés croissantes d'une gestion à 25.

**PossibleS:** Autour de quels projets peut-on relancer la construction européenne? Comment retrouver le "miracle" de Rome?

**Jacques Delors:** Du point de vue militant "européen", l'obstacle tient dans la contre pédagogie de certains gouvernements qui communiquent à coups de "j'ai gagné contre les autres". Il faut revenir aux thèmes mobilisateur pour l'Europe: la Paix, la modernisation de nos économies, le progrès social pour tous, l'influence extérieure. Si le fonctionnement de l'Europe est juste compréhensible par ceux qui ont fait des études supérieures, quid des autres?

**PossibleS:** Comment démontrer que l'élargissement peut réussir?

**Jacques Delors:** Nous avons besoin de réussir le pari de la paix et de la compréhension mutuelle, à 25, demain à 27, puis à plus de 30 avec l'intégration des pays de l'ex-yougoslavie. Là où la paix n'est pas encore acquise.

**PossibleS:** Comment faire avancer cette Europe politique? Est-il possible de faire progresser l'Europe aux moyens des coopérations renforcées?

**Jacques Delors:** Avant de parler de coopérations renforcées, voyons nos atouts. Le fait d'avoir une position unique à l'OMC ou d'être les premiers pour l'aide au développement (et l'aide humanitaire) rend déjà l'Europe influente dans le monde.

Dans la foulée, l'Europe doit proposer des améliorations du fonctionnement de l'OMC, une réforme de l'ONU et des autres organisations internationales, pour une mondialisation régulée et maîtrisée.

Il faut compléter la puissance commerciale par une capacité politique. Cela passe par exemple par une réforme des organisations internationales. Nous ne sommes certes pas d'accord sur tout, mais nous voulons tous sauver l'Afrique. Il faut le faire! Le consensus à 25 sur ces questions est tout à fait possible. Ce serait alors un bond en avant considérable. Dans le cadre de l'Union économique et monétaire, il faut renforcer notre coopération en matière de politiques macro-

économiques, harmoniser les impôts sur les sociétés. Et ceci est possible dans le cadre même de l'UEM. Il faut contrer ceux qui pensent l'Europe comme une compétition entre États, car cela équivaldrait à du libéralisme sauvage. Ainsi, l'État français ne pourrait pas aider une entreprise, mais un État voisin pourrait réduire sa pression fiscale? Cela n'a aucun sens. Si on avait écouté ces gens-là, Air France, par exemple, n'existerait plus aujourd'hui!

Ma devise reste toujours la même pour l'Europe: "la compétition qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit".

Pour la politique étrangère et de défense, il faut recourir à la différenciation qui a toujours permis à l'Europe d'avancer, en ne fermant pas la porte à ceux qui ne voulaient pas ou qui ne pouvaient pas. D'où l'intérêt des coopérations renforcées.

**PossibleS:** Pensez-vous que les socialistes Français et Européens puissent relever ces défis?

**Jacques Delors:** L'UDF prend le chemin de l'utopie, l'UMP n'arrive pas à concilier son néo-gaullisme avec la réalité. Pour le PS, c'est une chance. L'Europe est dans notre tradition. Nous avons toujours été européens. Les Socialistes ont négocié, parfois durement, le Traité de Rome. Mais le miracle a eu lieu.

Au moment de Maastricht, certains sont allés voir François Mitterrand pour lui dire "vous êtes un grand patriote, vous n'allez pas abandonner le franc?" Mais il a tenu bon! Il faut rappeler notre fidélité historique à ce projet et montrer que nous sommes les meilleurs à ce sujet. Il faut rappeler que nous, socialistes, sommes les seuls en France à être restés fidèles à l'idée européenne fondée à la fois sur une vision de l'avenir et sur le réalisme de l'action.

Rassemblons-nous sur l'idée que la France doit beaucoup à l'Europe et inversement.

*Il faut rappeler que nous, socialistes, sommes les seuls en France à être restés fidèles à l'idée européenne*

*La Confédération Européenne des Syndicats a été créée en 1973 par des confédérations nationales venant d'horizons et de cultures divers, mais toutes unies par un projet de construction européenne permettant de développer un espace de paix, de démocratie, de progrès économique et social.*

*La CES compte actuellement 77 Confédérations syndicales nationales originaires de 35 pays (pour la France : CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC et UNSA) avec, depuis plus de 10 ans, une politique d'ouverture et d'intégration des pays d'Europe Centrale et Orientale. La CES est également structurée à travers 11 Fédérations professionnelles, telles la Fédération européenne des métallurgistes ou la Fédération européennes des syndicats des services publics. Elle regroupe au total 60 millions d'adhérents.*

*La CES accueille en son sein d'autres structures syndicales comme le Conseil des Cadres (EUROCADRES) ou la Fédération Européenne des retraités et personnes âgées (FERPA). Elle coordonne les activités des 39 Conseils syndicaux interrégionaux qui organisent la coopération syndicale au niveau transfrontalier des différentes régions d'Europe.*

*Jean Lapeyre a été secrétaire général de la CES jusqu'en 2000 puis secrétaire général adjoint jusqu'en 2002.*

# L'Union Européenne est autre chose qu'une simple zone de libre échange

Entretien avec Jean LAPEYRE  
Ancien secrétaire général de la  
Confédération européenne des  
syndicats

Propos recueillis  
par François Hada

*On ne soulignera  
jamais assez la  
contribution de  
Jacques Delors à la  
création du cadre  
d'émancipation des  
partenaires sociaux*

**PossibleS:** Quelles sont les relations de la CES avec les institutions européennes ?

**Jean Lapeyre:** La CES défend un syndicalisme de propositions, de négociation et d'action. Les dernières manifestations européennes organisées par la CES ont rassemblé plus de 100 000 militants syndicaux venus de toute l'Europe, à Nice, Bruxelles ou encore Barcelone. Mais certaines Fédérations professionnelles ont également organisé des manifestations ou des grèves européennes, comme notre Fédération des Transports dans le secteur ferroviaire et dans le secteur routier.

Nos relations avec les institutions européennes reposent sur notre participation à la concertation sociale concernant les politiques économiques (rencontre semestrielle avec les ministres de l'Économie et des

Finances, et avec la Banque Centrale Européenne), et les politiques de l'Emploi et sociales (rencontres régulières avec les Ministres des Affaires Sociales). La CES prend également part à des travaux concertés avec les Commissaires. Et des Sommets Sociaux tripartites se déroulent dorénavant avant chaque Sommet de Printemps des chefs d'États et de Gouvernements. L'objectif de la CES a toujours été de dépasser un rôle de lobbying, pour exercer un rôle d'acteur. À partir de 1985, avec l'arrivée de Jacques Delors à la Présidence de la Commission, il y a eu une convergence de stratégies et une communauté de vues sur la construction d'un espace autonome de dialogue social. On ne soulignera jamais assez la contribution de Jacques Delors à la création du cadre d'émancipation des partenaires sociaux.

Le rôle des partenaires sociaux et l'obligation pour la Commission Européenne de les consulter sur toute initiative à caractère social sont maintenant définis dans le Traité de l'Union Européenne aux articles 138 et 139, qui sont d'ailleurs une reprise de l'accord du 31 octobre 1991 sur le rôle des partenaires sociaux.

**PossibleS:** Comment fonctionne la CES? La diversité des approches nationales est-elle une difficulté importante?

**Jean Lapeyre:** Toutes les organisations membres de la CES ont un représentant au Comité Exécutif qui se réunit quatre fois par an. Le congrès, qui se déroule tous les 4 ans, élit le Président, le Secrétaire Général, les Secrétaire Généraux adjoints et les membres du Secrétariat ainsi que les 3 réviseurs aux comptes. Les votes se font à la majorité qualifiée.

*La diversité des approches ou des cultures est une difficulté mais pas un handicap*

La diversité des approches ou des cultures est une difficulté mais pas un handicap. Le dialogue social européen, et principalement la négociation, ont fait progresser considérablement la capacité de travail en commun des syndicats nationaux dans l'espace transnational européen. Dans une première phase il n'était pas évident qu'un patron suédois comprenne un syndicaliste grec. Il a donc fallu apprendre d'abord à comprendre et à respecter la culture des autres pour passer à l'étape suivante de l'élaboration d'un système supra national. Le dialogue social européen, y compris dans sa dimension contractuelle, est une construction originale qui n'a pas cherché à copier tel ou tel système aussi bon soit-il dans le pays en question.

Face à la complexité des situations, il fallait faire simple. Cela est particulièrement vrai pour la négociation. Comment faire progresser vers le haut les situations, c'est-à-dire comment réduire nos différences pour éviter qu'elles ne soient des éléments de divergences, sans uniformiser et empêcher les dynamiques sociales de continuer à fonctionner?

La négociation européenne nous a obligé à rester sur l'établissement de principes et de cadres en laissant les modalités de mise en œuvre au niveau national et sectoriel. L'important, ce sont les objectifs et l'obligation de résultat. Faire simple est toujours compliqué. Un exemple: j'avais comptabilisé nos heures de réunions pour la négociation sur les CDD. Nous avons passé 156 heures en délégation préparatoire CES, pour 47 heures de négociation

réelle avec la délégation des employeurs. C'est-à-dire qu'il nous fallait passer 3 fois plus de temps entre nous pour déterminer nos positions que pour les négocier avec les employeurs. Et je peux dire que la difficulté était la même de leur côté.

C'est une expérience très riche et très prometteuse.

**PossibleS:** Quelle est réellement aujourd'hui la politique sociale de l'Europe? Comment a-t-elle avancé?

**Jean Lapeyre:** Malgré ses faiblesses et ses insuffisances, l'Union Européenne est autre chose qu'une simple zone de libres échanges. Depuis la fondation de la communauté européenne après deux guerres effroyables qui ont ravagé le continent européen, les syndicats essayent de contribuer à la construction d'un espace de paix, de démocratie et de progrès économique et social.

Ce projet est un projet politique qui suppose une transparence des décisions, des élus qui maîtrisent et contrôlent le processus avec une articulation entre le parlement européen et les parlements nationaux, un cadre législatif assurant des normes sociales minimales, des acteurs économiques et sociaux impliqués dans une concertation sur les politiques macroéconomiques et capables de développer un espace de négociation pour établir des normes contractuelles.

Tout cela commence à se développer, à se consolider dans la nouvelle phase de la construction de l'Union Européenne. L'Europe est diverse, pluraliste, singulière mais elle est unie par le partage de valeurs communes qui créent les conditions d'une convergence.

**PossibleS:** Quelles sont ces "valeurs sociales communes"?

**Jean Lapeyre:** Trois de ces valeurs sont particulièrement significatives de la dimension sociale de l'élargissement: la cohésion, la solidarité et la qualité des relations sociales.

L'Europe ne peut pas se construire durablement sur des situations de divergences et d'inégalités entre des pays membres et des régions, liées à des retards structurels ou à des mutations. Le rôle des Fonds Structurels est donc fondamental, comme il l'a été par exemple pour le Portugal, l'Espagne et l'Irlande qui ont su si efficacement tirer partie de cet appui communautaire

pour renforcer leur capacité de développement économique et social. Une redistribution des richesses au sein de l'Union est donc nécessaire dans un projet solidaire. Avec l'élargissement, cette volonté de cohésion et cette solidarité devront nécessairement conduire à une augmentation des ressources propres de l'Union afin de faire face aux défis des mutations des nouveaux membres.

**PossibleS:** Quelle part prennent les services publics dans cette volonté de cohésion?

*L'accès de tous les citoyens et citoyennes européens à des services de qualité en matière d'éducation ou de santé par exemple, implique l'abandon de principes purement marchands et concurrentiels*

**Jean Lapeyre:** Elle est déterminante. L'article 16 du Traité les reconnaît sous le vocable des Services d'Intérêt Économique Général (SIEG). L'accès de tous les citoyens et citoyennes européens à des services de qualité en matière d'éducation ou de santé par exemple, implique l'abandon de principes purement marchands et concurrentiels. C'est aux Pouvoirs Publics (nationaux et européen) d'assurer cet accès pour tous et la qualité de ces services publics. Ceci nécessite aussi une modernisation des services publics et une meilleure implication des citoyens/usagers. Les pouvoirs publics doivent être garants, à l'échelle de l'Europe, de l'égalité des citoyens pour l'accès à l'éducation, aux soins, à un revenu minimum, à des pensions décentes, à de moyens de surmonter les aléas de la vie, accidents du travail, handicaps, maladie, chômage... Cette bataille sur la place des SIEG n'est ni terminée, ni gagnée; et la France est parfois bien isolée dans le Conseil Européen malgré l'appui de la CES et du CEEP (organisation patronale qui représente les entreprises publiques, à participation publique ou d'intérêt public).

En matière de solidarité, l'établissement d'un socle de droits minimums doit garantir que les inégalités existantes, qu'il faudra résorber dans le temps, ne sont pas le fruit d'un dumping social. Ce socle doit être construit par la voie législative ou par la négociation collective. Certains éléments sont déjà en place. La politique sociale de l'Union ne part pas de zéro, loin de là. Mais, comme le dénonce la CES, les décalages restent importants et parfois s'aggravent entre l'intégration économique et monétaire et l'intégration sociale. La Charte des Droits Fondamentaux adoptée à Nice, malgré des insuffisances, est un élément essentiel qui a été intégré dans le projet de traité.

Je veux insister sur une troisième valeur : la qualité des relations



sociales. La complexité des problèmes, leur multidimensionnalité, nécessitent une forte capacité de concertation sociale, d'information, de consultation et de négociation pour trouver, à l'échelle de l'Europe, les solutions économiquement et socialement efficaces.

**PossibleS:** Comment s'apprécie cette "qualité des relations sociales" à l'échelle européenne?

**Jean Lapeyre:** L'anticipation des mutations technologiques et industrielles, une bonne organisation du travail et du temps de travail conciliant vie familiale et professionnelle, l'intégration de la formation tout au long de la vie... exigent des partenaires sociaux capables de trouver les compromis positifs entre les intérêts des travailleurs et ceux des entreprises. Il ne s'agit pas là d'une vision "molle" des rapports sociaux, la conflictualité aura toujours sa part face aux résistances et aux mauvaises volontés. Ce qui est important, c'est la reconnaissance dans le modèle européen de la légitimité des syndicats, de l'autonomie de la négociation, de la force des conventions collectives comme éléments de la démocratie ou de ce que l'on appelle maintenant une "bonne gouvernance".

C'est pourquoi la CES a demandé lors de l'intégration dans le Traité des droits fondamentaux, que l'une des priorités soit le droit d'association, de négociation et d'action, y compris transfrontalière. N'est-il pas paradoxal d'avoir la libre circulation des capitaux et pas la libre circulation du droit de grève?

**PossibleS:** Le rôle des partenaires sociaux est-il désormais reconnu?

**Jean Lapeyre:** Le Traité de l'Union européenne a intégré le rôle des partenaires sociaux dans la normalisation sociale européenne. La Commission Européenne est obligée de nous consulter avant toute initiative sociale et nous pouvons décider de suspendre une initiative législative si nous voulons négocier le sujet. Ensuite, un éventuel accord peut être transmis au Conseil des Ministres européens pour recevoir une validité juridique et devenir une norme européenne.

Ainsi nous avons déjà négocié trois accords-cadres européens qui sont devenu des droits européens garantis juridiquement.

*N'est-il pas paradoxal  
d'avoir la libre  
circulation des  
capitaux et pas la  
libre circulation du  
droit de grève ?*

Ces accords portaient sur le congé parental (qui a créé un droit nouveau dans 5 pays sur 15), sur le travail à temps partiel (qui a amélioré la situation de 5 millions de travailleuses et travailleurs principalement en Grande Bretagne et en Irlande) et sur les contrats à durée déterminée (qui a amélioré la situation dans 6 pays membres).

Une quatrième négociation a échoué sur le travail intérimaire mais une nouvelle négociation en 2002 a permis de conclure un accord très innovant sur le Télétravail. Actuellement une négociation est en cours sur le “stress” et une négociation devrait être engagée sur l'égalité professionnelle homme/femme.

**PossibleS:** Est-ce suffisant ?

**Jean Lapeyre:** Non, il faut élargir cet espace de négociation européen en particulier au niveau sectoriel pour discuter des politiques industrielles dans tous les secteurs sensibles à l'intégration économique: l'automobile, les banques, les assurances, le commerce, les industries agroalimentaire, les travaux publics... Déjà des accords-cadres européens ont été conclus dans les secteurs du transport sur le temps de travail, et dans le secteur de l'agriculture. Des codes de conduites ont été établis, sur les droits fondamentaux dans le secteur textile, sur le télétravail dans le secteur des télécommunications...

**PossibleS:** Quelle appréciation portez-vous sur le projet de constitution ?

**Jean Lapeyre:** Il est vrai que l'exercice de révision du Traité est à la fois indispensable et périlleux.

La CES a été vigilante et a attentivement suivi la manière dont le concept de “plein emploi” ou celui “d'économie sociale de marché” ont été introduits.

*Si l'on ouvre cette  
boîte de Pandore, il  
ne sera plus possible  
de la refermer*

La CES estime que les parties I et II du traité constitutionnel, incarnent le résultat d'un compromis politique dans une situation économique, sociale et politique. Ces parties ont été débattues en profondeur et elles constituent un équilibre fragile. Si l'on ouvre cette boîte de Pandore, il ne sera plus possible de la refermer.

Possible2  
PossibleS

# LES DOCUMENTS

**Rubrique coordonnée par Bernard Rullier**

*“Nous ne faisons pas l'Europe parce que nous renonçons à faire le monde. L'organisation pacifique du monde reste, au contraire notre but. Mais nous nous efforçons d'abord de construire l'Europe, la démocratie pacifique d'Europe, parce que nous croyons avoir une chance d'y réussir plus aisément et plus vite, parce que cette réussite procurerait par elle-même un soulagement sensible aux difficultés internationales, parce que la construction de la communauté européenne représenterait sans doute possible une préparation, un entraînement, un exemple, un tremplin, pour la construction de la communauté universelle. Telle est la devise qu'il ne faudra jamais oublier”.*

Léon BLUM<sup>1</sup>

# Les socialistes et l'Europe depuis 1945

Le mouvement socialiste s'est construit sur une double tradition, internationaliste et nationale, voire patriotique, avec la référence à la Révolution de 1789, dont les débats sur l'Europe ne sont que le reflet de leur juxtaposition, voire de leur antagonisme<sup>2</sup>.

Dès sa naissance, l'Europe a été perçue par les socialistes comme un moyen de transformer la société et d'édifier le socialisme. Mais l'Europe est ce qu'en font les États. Si la majorité des gouvernements européens sont hostiles aux thèses socialistes, l'Europe devient un obstacle à l'édification du socialisme en France. D'où cette ambivalence traditionnelle des socialistes à son égard. Elle les attire car elle prolonge la tradition internationaliste du socialisme auquel elle donne un contenu; elle les inquiète, en leur faisant sentir le poids des contraintes extérieures et des pertes de souveraineté dont elle est, par nature, porteuse. Ce faisant, elle les interpelle sur la ques-

tion du cadre, de la possibilité et de la stratégie du changement, à travers la dialectique subtile de la marge de manœuvre et de la contrainte, du dogmatisme et du réalisme<sup>3</sup>.

En 1949, un choix essentiel est opéré: l'Europe doit permettre le développement du socialisme, mais le socialisme n'est pas un préalable à la construction européenne. Cette idée de Blum fut assumée par Guy Mollet et l'ensemble du parti<sup>4</sup>. Dans son Manifeste européen de 1949, la SFIO prend position en faveur de la création d'autorités européennes disposant de pouvoirs réels et propose l'élection d'une assemblée européenne au suffrage universel direct. Le congrès de 1950 range la SFIO dans le camp atlantique. Désormais, la construction européenne passe par l'alliance avec le MRP contre les communistes et les gaullistes. Le congrès de 1951<sup>5</sup> plaide pour la réalisation de l'indépendance de la communauté européenne

1 - Le Populaire, 10 août 1949.

2 - Pour une analyse du sujet de 1945 à 1990: "Le PS et l'Europe", de Geneviève Lemaire-Prosche (Éditions universitaires, 1990) et "L'Europe des socialistes" de Michel Dreyfus (Éditions complexes, 1991).

3 - "Les socialistes français, la crise et l'Europe", Yves Poirmeur et Christophe Panetier, Le Monde Diplomatique, avril 1984.

4 - "Le long remords du pouvoir", Bergounioux-Grunberg, 1992, p. 219.

5 - 43<sup>e</sup> congrès de la SFIO des 11-14 mai 1951.

dans le cadre de l'Alliance atlantique, la finalité demeurant cependant une Europe socialiste. La SFIO soutint ainsi toutes les réalisations européennes des années cinquante – à l'exception de la CED qui la divisa. Faut-il prévoir une Europe confédérale, où les nations conserveraient leur identité et, tout en organisant entre elles une concertation et une coopération permanentes, prendraient leurs décisions à l'unanimité? Faut-il, au contraire, s'engager dans une dynamique fédérale, régie par des institutions démocratiques et supranationales, auxquelles chaque État accepte de déléguer ses pouvoirs? Assez vite, Blum rallie les socialistes français aux thèses fédéralistes, au prix d'une distinction subtile et ambiguë entre deux concepts: l'indépendance, qu'il encourage, et la souveraineté nationale, dont il estime qu'elle mène au désordre économique et à la guerre<sup>6</sup>. Les socialistes considèrent à cette époque que le oui à l'Europe est un non à la vassalisation de l'Europe comme à la perte d'indépendance de la France. La supranationalité est considérée comme un instrument permettant de tenir en échec les forces conservatrices qui prétendent figer les rapports de production dans le cadre national. Dans les faits, priorité est donnée non à la réalisation du socialisme en France mais à la construction de l'Europe, considérée comme le préalable du passage au socialisme. Ce discours permet de légitimer une pratique gouvernementale parfois fort peu socialiste et une participation au pouvoir encore moins justifiée. La question européenne est au demeurant le seul point réel d'accord de la troisième force (socialistes, modérés et radicaux). L'intégration européenne redonne du contenu à l'idéal socialiste internationaliste tout en la restreignant à un espace donné. La logique libérale sous-jacente à la construction de l'Europe est minimisée. Il ne s'agit plus d'abord de faire triompher le socialisme dans tous les pays pour ensuite les fédérer, mais de faire d'abord l'Europe puis de militer pour que cette Europe devienne socialiste. L'Europe fonctionne ainsi comme un dérivatif face à l'impossibilité immédiate de construire le socialisme en France. Elle justifiait l'incapacité théorique et réelle du parti à changer la société française. Les socialistes auraient préféré que l'Europe politique précède l'Europe économique, mais ils soutinrent les projets d'intégration économique, considérés comme des premiers pas. Ce faisant, ils surestimèrent l'enjeu diplomatique-institutionnel (par peur du militarisme allemand et anticommunisme) et sous-estimèrent

6 - "Le long combat des socialistes français", Jacques Kergoat, *Le Monde*, 9 décembre 1991.

la réalité socio-économique de l'Europe et sa logique sous-jacente d'intégration capitaliste. Le discours marxiste alors tenu par la SFIO place celle-ci plus à gauche dans l'Internationale socialiste que les partis allemands et britannique. Ces derniers sont hostiles à l'Europe pour des raisons différentes: pour le SPD, c'est un moyen d'empêcher la réunification de l'Allemagne, pour le Labour, l'Empire doit primer. La Charte de Francfort, proclamant l'Internationale socialiste en juillet 1951, reste muette sur la CECA instituée en avril 1951.

Le gouvernement de Front Républicain dirigé par Guy Mollet en 1956-1957 mène à bien la négociation sur la création d'un Marché commun. Guy Mollet retarde même la démission de son gouvernement jusqu'à ce que le traité soit ratifié. Anciens partisans et adversaires de la CED se retrouvent unis: Alain Savary, qui combattit la CED est rapporteur du traité de Rome devant l'Assemblée nationale en juin 1957. Le traité de Rome n'est au demeurant approuvé que si "les États restent libres de choisir la structure juridique, publique ou privée qu'ils entendent donner à leurs entreprises et à leur économie"<sup>7</sup> Nulle tendance ou personnalité socialiste ne critique ces choix ou ne les présente comme une limite inacceptable pour l'action socialiste, alors que le radical Pierre Mendès France considère le Marché commun trop libéral et vote contre.

Pour soutenir de Gaulle en 1958, Guy Mollet avait exigé qu'il respectât la signature de la France apposée au traité de Rome. Aux débuts de la ve République, le discours européen de la SFIO continue d'être axé sur le renforcement des éléments institutionnels, comme l'élection du Parlement européen au suffrage universel, et de se prononcer pour l'entrée de la Grande-Bretagne. Peu à peu cependant, l'impact économique du fonctionnement libéral de la Communauté est mieux perçue et Guy Mollet finit par regretter que "le pouvoir passe des mains des États nationaux à celles du capital international ou européen"<sup>8</sup>. Au congrès d'Issy-les-Moulineaux du Nouveau Parti Socialiste d'Alain Savary (juillet 1969), le principe demeure que "l'orientation de l'Europe en voie d'unification vers les solutions socialistes est un objectif fondamental". Il est cependant lucidement constaté que "le mouvement socialiste ne peut se concevoir en France sans dépassement au niveau de l'Europe. Nous ne nous résignons pas à construire le socialisme dans un seul pays"<sup>9</sup>. Ainsi, la réflexion critique sur

7 - Intervention de Christian Pineau à l'Assemblée nationale du 25 juin 1957.

8 - Le Dauphiné Libéré, 23 mars 1968.

9 - "Pour le nouveau parti socialiste", Alain Savary, Seuil, 1970.

l'Europe s'engage afin de "ne pas sous-estimer les risques que la construction européenne entraîne".

Dans ce contexte plus lucide, le discours européen du Parti socialiste change à partir de 1971 et du congrès d'Epinay. La volonté de rupture avec le capitalisme et de construire un socialisme à la française ne peuvent pas ne pas avoir d'incidence sur l'analyse de la construction européenne. Mais du fait de l'évolution du NPS, aux mains des néo-molletistes, la transition idéologique s'effectue dans la douceur, sans rupture idéologique. C'est Alain Savary lui-même qui propose, à Epinay, l'amendement suivant au Plan d'Action Socialiste: "si le développement de la construction européenne devait freiner l'évolution vers le socialisme, le parti socialiste ne renoncerait pas à faire prévaloir des solutions socialistes"<sup>10</sup>. Il est vrai que les autres partis de la gauche ont un discours plus critique vis-à-vis de l'Europe. Ainsi, dans la campagne présidentielle de 1965, François Mitterrand dénonce la situation de l'économie européenne "qui ne peut être abandonnée à la loi du marché et dominée par les groupes d'affaires" puis critique la politique du marché commun qui "favorise l'installation et la progression des trusts internationaux". De même, le dialogue qui s'engage avec le Parti communiste conduit le NPS à prendre conscience de la réalité "néocapitaliste" de la CEE. Lorsqu'il prend les rênes du Parti socialiste en 1971, François Mitterrand doit s'allier avec le CERES, hostile à l'Europe "vassalisée et libre-échangiste, soumise à l'impérialisme américain". Il est pourtant un européen convaincu. S'étant prononcé, dans le programme de la FGDS du 15 juillet 1966 pour l'approfondissement de la construction européenne, il ne conçoit pas l'Europe comme inconciliable avec le socialisme à la française: "je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'opter pour l'Europe contre le socialisme ou pour le socialisme contre l'Europe" affirme-t-il en 1969. Dans sa première conférence de presse après Epinay, il souligne que "les socialistes doivent rester attachés à la construction européenne"<sup>11</sup>. Pour lui, rien ne doit empêcher un gouvernement socialiste de réaliser ses objectifs. Ce n'est pas l'Europe pour l'Europe mais l'Europe pour le socialisme qui est l'objectif. La contradiction entre la politique intérieure (union de la gauche avec les communistes) et interne (alliance avec le CERES), d'une part, et la participation du PS au groupe socialiste européen d'autre part obligent la doctrine européenne du PS à rester dans un flou certain,

10 - Bulletin socialiste, supplément au n° 92, 8 mai 1972.

11 - 1<sup>er</sup> juillet 1971.



qui n'est pas exempt de contradictions. Ainsi, après avoir prôné l'abstention lors du référendum de 1972 sur l'entrée de Grande-Bretagne, il ne condamne pas les tentatives de relance de l'union politique de l'Europe proposées par Giscard d'Estaing des années 1974-1977.

En 1973, au congrès de Bagnolet, exclusivement consacré à l'Europe, François Mitterrand rappelle sans ambiguïté qu'il faut faire l'Europe pour faire le socialisme, car "les progrès décisifs dans la voie du socialisme ne seront pas accomplis en limitant notre action au seul cadre national" mais que l'un n'est plus le préalable de l'autre. L'Europe est le moyen d'échapper à la domination des grandes puissances pour combattre l'impérialisme américain. Comment? La politique socialiste serait développée lorsqu'il n'y a pas de politique commune, ce qui laisse un champ d'action suffisamment vaste pour "permettre une stratégie socialiste de l'Europe de définir ses objectifs et de peser sur l'évolution de la CEE". Ce congrès formalise le soutien conditionnel à la construction européenne, qui est acceptée si elle ne compromet pas l'évolution de la France vers le socialisme et si elle ne se traduit pas par une dégradation des conditions de vie des travailleurs. Par rapport au Programme commun de gouvernement, la position définie à Bagnolet ne subordonne plus "la consolidation des structures intégratives" à l'acceptation préalable par les gouvernements européens des propositions qui seront présentées par un gouvernement de gauche: "la construction de l'Europe doit être poursuivie sans délai ni préalable". Cependant, le PS se prononce contre la supranationalité dans la mesure où l'Europe est dominée par des forces néolibérales et où la supranationalité apparaît comme la condition du maintien du mode de production et des rapports de production capitaliste. Tout en refusant le principe de l'État européen supranational, le PS se prononce à Bagnolet en faveur d'une Europe qui disposerait d'un réel pouvoir politique capable de lutter contre l'impérialisme américain voire "d'éliminer le capitalisme international représenté par les sociétés multinationales"<sup>12</sup>. Comment? Précisément en soutenant une Europe politiquement intégrée, que refusent les grands monopoles, en renforçant les pouvoirs communautaires tout en développant les moyens de contrôle démocratique des institutions, ce qui devient le préalable de l'augmentation des pouvoirs dévolus à la CEE.

12 - François Mitterrand, intervention au comité directeur citée par Le Monde, 20 novembre 1973.

Autrement dit, l'organisation de l'Europe ne peut être considérée comme un objectif neutre, indépendamment du contenu et de la nature des actions confiées à sa compétence<sup>13</sup>. Malgré l'équilibre voire les contradictions apparentes de ce discours, un double objectif, indissociable, est désormais fixé : faire l'Europe pour construire le socialisme et construire le socialisme pour que l'Europe intégrée puisse réellement exister. Les intérêts nationaux ne sont pas oubliés. Pour l'élargissement au sud (Espagne, Portugal, Grèce), cette vision critique de l'Europe conduit ainsi, en 1978, le PS à "subordonner son accord à l'adoption préalable d'un certain nombre de mesures qui lui paraissent indispensables"<sup>14</sup>.

Au congrès de Metz de 1979, le courant mitterrandiste affirme désormais que "le socialisme a besoin de l'Europe pour s'enraciner et s'étendre"<sup>15</sup>. Michel Rocard, après avoir publié un brûlot anti-Marché commun<sup>16</sup>, qui a rejoint les positions européennes de la majorité du PS, tandis que le CERES se raidit en raison de l'attitude de compromis avec les chrétiens-démocrates adopté par le SPD au sein du groupe socialiste européen.

En 1979, le projet socialiste pour l'Europe se fonde sur l'analyse de Mitterrand selon laquelle il faut d'abord parfaire l'organisation interne de la CEE et "appliquer le traité, tout le traité, rien que le traité"<sup>17</sup>. Quatre objectifs de réformes sont fixés : renégociation de la PAC, élaboration de politiques industrielles communes, définition d'une véritable politique commerciale, mise en œuvre d'une politique sociale. Ils sont supposés surmonter la contradiction entre approfondissement de l'intégration européenne et contestation du fonctionnement et des effets de l'Europe communautaire. Le Manifeste socialiste des élections européennes de 1979 précise que "l'ambition du PS est et demeure de voir se réaliser la perspective d'une Europe libérée de toute tutelle extérieure et mettant en œuvre la voie originale du socialisme". Pour donner aux luttes sociales une véritable dimension européenne, la notion d'espace social européen apparaîtrait. La perspective de l'intégration redevient justifiable si elle repose sur une finalité socialiste. Les institutions européennes sont acceptées pour que le contenu des politiques européennes soit modifié dans un sens plus socialiste ou, selon l'image utilisée par Mitterrand, "accepter le corps physique de la CEE pour en transformer l'essence".

13 - Pierre Mauroy, *Le Monde*, 10 avril 1975.

14 - Texte adopté par le Bureau exécutif du 26 septembre 1978. L'élargissement devra se faire "par étapes multiples et différenciées" car l'intégration économique "ne se conçoit que sur une longue période"

15 - Contribution de Louis Mermaz, *Le Poing et la Rose*, n° 78, janvier 1978.

16 - "Le Marché commun contre l'Europe", avec Bernard Jaumont et Daniel Lenègre, *Seuil*, 1973.

17 - "L'Europe sera socialiste ou ne sera pas", *Nouvelle Revue Socialiste*, n° 36, décembre 1978.

Toutefois, même les plus eurofervents restent sceptiques sur la naissance, à bref délai, d'une Europe socialiste. Pour Jean-Pierre Cot, "trop puissantes sont les forces qui ont déjà déporté cette Europe en dehors des voies qui avaient inspiré certains de ses fondateurs et qui s'exercent plus que jamais sous le signe du libéralisme"<sup>18</sup>. Plus modeste que l'ambition d'Europe socialiste, le PS évoque d'ailleurs lors des élections européennes de 1979 "l'Europe des travailleurs" et ne croit pas au renforcement des compétences du Parlement européen: "il n'est pas sérieux de laisser entendre que le Parlement européen élu se transformerait irrésistiblement en assemblée constituante et créerait un super-Etat"<sup>19</sup>.

À l'approche des élections présidentielles de 1981, la question européenne devient un enjeu interne entre rocardiens et la majorité du congrès de Metz -mitterrandistes et CERES. Michel Rocard ne cesse à l'époque de rappeler le poids des contraintes extérieures, et notamment européennes, qui s'imposeront à un gouvernement de gauche, "contraintes qui peuvent être combattues, mais non niées"<sup>20</sup>. Malgré son inclination pro-européenne, Mitterrand, tributaire de l'alliance avec le CERES, reste en retrait sur la question de l'Europe et les 110 propositions seront très évasives: le concept et le terme d'union européenne n'y figurent pas.

Cet euroscepticisme n'est pas une spécificité française. A la fin des années soixante-dix, les partis socialistes ne sont plus collectivement un élément moteur de l'intégration européenne<sup>21</sup>. Au début des années soixante, seuls les socialistes anglais et scandinaves, attachés au libre échange et méfiants à l'égard de toute organisation de l'Europe continentale comme au directeur franco-allemand, étaient hostiles au Marché commun. Le gauchissement des années soixante-dix fait apparaître l'Europe du capital comme un obstacle potentiel à la réalisation d'un programme socialiste dans les pays concernés. Un autre obstacle au soutien à la construction européenne vient du fait que les partis socialistes sont, sans doute davantage encore après 1945, des partis nationaux qui ont institué l'État providence et mis en œuvre des politiques keynésiennes dans le cadre de l'État nation. C'est dans les pays scandinaves, où le modèle social-démocrate a atteint son plus haut degré de réalisation, que les socialistes sont les plus réticents à sortir du cadre national. Cette difficulté à penser l'Europe et à agir collectivement en son

18 - Le Monde, 20 juillet 1978.

19 - "L'Europe unie, hier et aujourd'hui", Gérard Jaquet, Nouvelle Revue Socialiste, n° 23, 1977.

20 - Faire, n° 19, 1977.

21 - "Vers un socialisme européen?"; Gérard Grunberg, 1997.

sein fait que l'Union des partis socialistes de la Communauté européenne, créée en 1974 au sein de l'Internationale socialiste, est dans l'incapacité de rédiger un manifeste électoral pour les élections européennes de 1979, face aux divergences entre partis membres et à la prédominance des intérêts nationaux.

Lorsque la gauche arrive au pouvoir en France en mai 1981, l'Europe n'est pas au premier rang des préoccupations de la gauche, dont la politique étrangère est davantage centrée sur le Tiers-monde ou le Proche-Orient. Le premier mémorandum français d'octobre 1981, qui souhaite faire avancer concrètement l'espace social européen et propose l'extension à l'échelle communautaire des mesures sociales décidées par le nouveau gouvernement socialiste (retraite à 60 ans, 5 semaines de congés payés, 39 heures), ne rencontre aucun écho chez les partenaires européens de la France. Le gouvernement Mauroy est méfiant à l'égard de toute relance institutionnelle (plan Genscher – Colombo), de peur que l'Europe néolibérale ne vienne contrarier le socialisme à la française. Même Mitterrand évoque "l'Europe des comptables" et regrette l'absence de grande ambition européenne.

Après l'échec des élections municipales de mars 1983, le franc s'effondre et les capacités d'emprunt de la France sont saturées par plus de 90 milliards de francs d'emprunts. Pendant une semaine, Mitterrand procède à des consultations intensives décisives pour l'avenir de son septennat. Un premier groupe (Chevènement, Riboud, Fabius, Bérégovoy) préconise la sortie du SME. Après avoir longuement hésité, et suite à la défection de Laurent Fabius, qui a pris connaissance de l'état financier réel de la France<sup>22</sup>, il refuse et décide l'adoption d'un plan de rigueur, car la sortie du SME aurait été, selon Lionel Jospin, une "fuite en avant dramatique" (et aurait notamment conduit à solliciter des prêts du FMI) et aurait empêché Mitterrand de conduire toute grande politique européenne. Le choix de 1983 est donc le choix de l'Europe. En outre, les partisans de la sortie du SME n'avaient pas, comme ils le reconnuent eux-mêmes, de "politique alternative suffisamment ficelée" à proposer (Chevènement). Ce choix est cependant contraint par la situation économique de la France et par la prise de conscience qu'avant d'être socialiste, la France est insérée dans le processus intégrateur de la CEE.

22 - "1983 : comment la ruse de la raison européenne a triomphé de l'autre politique", Le Monde, 29 juin 1993.

En fait, la construction européenne est bloquée depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs britanniques en 1979. Avant de relancer l'Europe, les contentieux doivent être apurés. Grâce à l'appui d'Helmut Kohl, Mitterrand arrive à faire céder Margaret Thatcher au sommet de Fontainebleau des 25-26 juin 1984. Mitterrand décide de faire de l'union politique de l'Europe sa priorité. Jacques Delors prend la présidence de la Commission au 1<sup>er</sup> janvier 1985. Roland Dumas est désigné ministre des Affaires européennes. Un groupe de travail est chargé de préparer un nouveau traité d'Union européenne<sup>23</sup>. La relance de l'Europe est en marche. Elle se traduit par l'Acte unique, en décembre 1985, puis l'union économique et monétaire, contrepartie de l'unité allemande<sup>24</sup> et passage obligé vers l'Europe politique. Mitterrand tente d'obtenir parallèlement à la libération des mouvements de capitaux, processus d'intégration financière mondiale, l'harmonisation fiscale, idée européenne<sup>25</sup>, qui se heurte toutefois à l'opposition farouche de la Grande-Bretagne, rejointe par l'Allemagne.

Si l'approche du PS sur l'Europe reste encore critique lors des élections européennes de 1984<sup>26</sup>, une évolution doctrinale s'esquisse dès le congrès de Bourg-en-Bresse d'octobre 1983. Le processus d'intégration peut offrir des débouchés sans lesquels la marche vers le socialisme risque d'être compromise en France. Aux élections européennes de 1984, l'opposition Europe des travailleurs – Europe des marchands cède à la place à une distinction entre l'Europe du libre-échange et l'Europe de la Communauté. La crainte d'une Europe hostile à un gouvernement de gauche en France disparaît du discours socialiste au congrès de Toulouse de 1985, et au congrès de Lille, en avril 1987, Laurent Fabius appelle le PS à devenir "le premier parti vraiment européen". La déclaration du PS sur l'Union européenne du 19 juin 1985 confirme cette évolution plus européenne du PS qui réaffirme son soutien à la construction européenne sans évoquer les perspectives socialistes. Contrairement à l'accent mis, pendant les années soixante-dix, sur la construction de l'Europe politique, la construction institutionnelle devient seconde par rapport à l'économique et le social et aux deux grandes préoccupations que sont désormais la croissance et l'emploi. Volonté politique et projets doivent être concentrés dans les domaines d'action socio-économique. L'Europe doit se

23 - Le comité Dooge, du nom du diplomate irlandais qui le présida, conclua (en mars 1985) en faveur d'un renforcement des pouvoirs de la Commission et du Parlement européen, de l'extension du vote à la majorité au sein de la CEE et d'un secrétariat permanent chargé de mettre en œuvre une politique extérieure commune.

24 - Mitterrand à Kohl au Conseil européen de Madrid, juin 1989: "Vous allez vers l'unité allemande. Il faut que vous démontriez que vous continuez à croire en l'Europe"

25 - Conseil européen de Hanovre, juin 1988.

26 - "L'unité européenne peut-elle être autre chose qu'une utopie, un horizon qui s'éloigne au rythme même où l'on s'en approche, alors qu'il n'existe pas de toute évidence de force étatique susceptible de devenir le noyau d'un futur gouvernement européen? (...) La CEE est d'abord un pesant appareil bureaucratique (...) Dans les faits, cette communauté existe peu et mal, de plus en plus mal. Les conditions politiques d'une unification européenne ne sont pas réunies"; "Connaître l'Europe", Éditions de l'an 2000, 1984.

construire moins sur des débats sur les institutions, jugés stériles, que par des projets concrets communs. En revanche, un nouveau “traité de coopération intergouvernementale” peut être conclu “entre certains seulement des pays membres, dans les domaines où une avancée concrète et substantielle de l’union européenne ne pourra se faire entre les Douze”. Le PS propose ainsi, dès juin 1985, le “développement de la coopération européenne à géométrie variable”.

Les questions sur les finalités de l’Europe (l’Europe pour quoi faire?) laissent la place, dans le discours socialiste, à celles sur les modalités de sa réalisation (comment construire l’Europe?). À cette fin, apparaissent les références aux projets techno-économiques ou de coopération industrielle comme Airbus, Ariane ou Eurêka. Le renversement de perspective est achevé. La transformation de l’Europe devient la condition déterminante et le préalable de tout changement national. Dans les années 1983-1988, l’Europe remplit plusieurs fonctions: elle justifie le tournant de 1983 et l’adéquation de la politique économique aux réalités financières, elle redonne un thème doctrinal bénéficiant d’un consensus national et d’une image moderne porteuse d’avenir, au moment où le PS est accusé d’archaïsme dans le conflit avec l’école privée, elle ressoude la majorité du parti en privant son aile droite de ce thème.

Mais dès cette époque, des éléments de doute s’installent. Le Manifeste socialiste pour les élections européennes du 18 juin 1989, considère que le rapport de force entre socialistes et libéraux reste encore incertain: “il faudra que, dans les années qui viennent, la totalité du programme de l’Acte unique soit réalisé comme prévu et que les libéraux ne gagnent pas leur pari d’en limiter la mise en œuvre au seul grand marché et à des régulations sauvages”. L’Europe est avant tout perçue comme le rempart face aux forces irrésistibles du marché. Le moyen de cet objectif est l’Europe sociale, qui est désormais placée au cœur du discours socialiste sur l’Europe (“sans Europe sociale, pas d’Europe”). Cependant, les interrogations sur l’Europe reviennent avec force dans le discours de Laurent Fabius au congrès de Rennes de 1990. La Communauté européenne est aujourd’hui largement placée sous l’influence des régimes conservateurs et des puissances de marché: “il faut non seule-

ment renforcer la Communauté européenne, il faut la réorienter à gauche”. En revanche, le courant rocardien se prononce pour “l’élaboration d’un nouveau traité pour aller vers l’Europe politique peut être sous la forme institutionnelle d’une confédération européenne” comme le projette François Mitterrand, mais évoque pour la première fois “un modèle d’intégration supranationale”.

Un document ambitieux est chargé de présenter le projet des socialistes pour la France à l’horizon 2000<sup>27</sup>. La perspective fédérale n’est pas retenue et le document insiste sur les “risques que nous entendons conjurer”. En effet, il estime que “l’identité nationale ne sera pas bâtie contre l’idées des nations (...) si l’Union européenne se limite aux mise en commun de souverainetés utiles, elle constituera, à terme, la meilleure chance de pérennité des identités nationales” et énonce, dans ce but, le principe de subsidiarité. Par ailleurs, il soutient bien entendu le projet de confédération européenne, pour conjurer le risque de dilution avec le dumping fiscal voire le dumping social en raison de la règle paralysante de décision à l’unanimité dans ce dernier domaine. Il fixe ainsi comme “nouvel horizon de l’union européenne” le dépassement du SME par l’union économique et monétaire, l’écu devenant une “monnaie unique émise par une banque européenne de structure fédérale”, et la coopération économique devant être accrue par l’instauration de mécanisme de décision politique et le renforcement des politiques structurelles. Il se prononce également pour la mise en œuvre d’une politique étrangère et de sécurité commune et, prudemment<sup>28</sup>, en faveur d’un système européen de défense, de nouveaux partages de souveraineté et d’un renforcement de la légitimité et du contrôle démocratique des institutions communautaires – notamment par les parlements nationaux-. Pour renforcer l’Union des partis socialistes de la Communauté, dont certaines décisions devraient être prises “à la majorité”, un “congrès des partis socialistes et sociaux-démocrates de la Communauté” était évoqué, avec la participation de délégués “mandatés” par les adhérents des partis socialistes nationaux.

A la fin des années quatre-vingt, les partis socialistes européens qui étaient traditionnellement hostiles à la construction européenne opèrent un revirement. Face à l’hostilité européenne de Margaret Thatcher, le parti travailliste abandonne

27 - “Un nouvel horizon” Gallimard, 1992. Il s’agit du dernier document programmatique du PS de cette envergure (310 pages), coordonné par Michel Charzat. L’Europe y occupe 15 pages (pp. 171-185).

28 - “La bonne réponse à l’évolution indispensable de l’Alliance (l’OTAN), dont les socialistes ne remettent pas en question la nécessité, est de transformer ses structures en celles d’un véritable partenariat Europe-Etats-Unis à égalité de droits et de devoirs”.

ses positions anti-européennes. Les partis scandinaves et autrichien se rallient à une politique d'adhésion de leur pays à la Communauté européenne. L'ensemble des partis socialistes européens se prononcent en faveur du traité de Maastricht de 1992. Ce ralliement s'explique par la perte d'efficacité des politiques keynésiennes pratiquées dans le cadre national, les difficultés financières de l'État providence et la crise du compromis social. Le pari du marché unique puis de l'union économique et monétaire est celui de retrouver au niveau européen des marges de manœuvre et des éléments de protection qui n'existent plus au niveau national. Pour les partis socialistes européens, l'acceptation de la contrainte externe est le seul moyen de moderniser leur économie et de diminuer la dépense publique. L'acceptation de l'Europe accompagne le ralliement au marché. L'eupéanisation remet en cause le modèle social-démocrate qui était une construction réalisée à l'échelle nationale. Syndicats et partis socialistes peinent à imposer un rapport de force à l'échelon européen. Il est encore plus difficile pour les syndicats d'élaborer une stratégie commune à ce niveau. Pour retrouver l'influence perdue dans le cadre national, les partis socialistes européens comprennent la nécessité de renforcer leur coopération. Le congrès de La Haye créé, en 1992, le parti des socialistes européens (PSE), mais ce dernier peine à présenter un projet attractif pour les élections européennes de 1994. Le manifeste adopté au congrès du PSE du 6 novembre 1993 est particulièrement fade<sup>29</sup>.

29 - "La gauche et l'Europe", Pascal Dewitt, in "La gauche en Europe depuis 1945", Marc Lazar, 1996.

30 - "C'est tuer dans l'œuf l'avenir de la Communauté que de consentir l'abandon ou le rétrécissement de notre souveraineté sans s'assurer des politiques communes qui devraient en être la contrepartie et la justification" insiste, Didier Motchane in "Il faut changer de politique européenne", Le Monde, 30 novembre 1989.

31 - Malgré une tentative de relance avec la tribune de sept députés socialistes, dont le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Michel Vauzelle ("Initiative pour la confédération", Le Monde, 25 décembre 1991), qui proposait que "chaque assemblée démocratiquement élue de Lisbonne à Moscou [soit] représentée à un premier forum parlementaire pour la confédération qui se tiendrait dans le courant de l'année 1992".

Après la chute du Mur de Berlin, la géopolitique de l'Europe est bouleversée. La libération des capitaux sans harmonisation préalable de la fiscalité et la "renaissance de la nation allemande" préoccupent l'aile gauche du PS, Socialisme et République, qui a remplacé le CERES au printemps 1986<sup>30</sup>. Avec la perspective de la réunification de l'Allemagne, Mitterrand souhaite accélérer l'Europe politique, préparée par une conférence intergouvernementale, vers un système à finalité fédérale. Avec celle de l'élargissement aux États d'Europe centrale et orientale, il propose parallèlement une Confédération européenne, mais la Commission européenne croit y voir un danger d'éclatement, les pays concernés une manœuvre dilatoire à leur entrée dans la Communauté européenne<sup>31</sup>.



Pour la majorité du PS, le traité de Maastricht s'inscrit dans la dynamique de la relance de l'Europe initiée par le président Mitterrand en 1992. Laurent Fabius résume l'état d'esprit des socialistes en affirmant, devant le Congrès réuni à Versailles en juin 1992, que "ce traité n'est ni d'un bord, ni de l'autre. Il n'est pas en lui-même socialiste. Mais il n'est pas en lui-même libéral ou conservateur". Ce n'est pas le sentiment de Jean-Pierre Chevènement qui qualifie au contraire le traité de "constitution libérale gravée dans le marbre d'un traité", et regrette le choix de 1983<sup>32</sup>. C'est le principe même de l'orientation fédérale de l'Europe qu'il récuse au profit d'une vision confédérale car "l'Europe de Maastricht repose sur la croyance d'un au-delà prochain des nations". La divergence d'appréciation du traité de Maastricht au sein du PS se fonde sur la question de la nation<sup>33</sup>. Pour Max Gallo<sup>34</sup>, l'ère du postnational ne se décrète pas. La divergence n'est pas l'objectif final – il évoque même les États-Unis d'Europe- mais sur le calendrier, car on ne peut dépasser la nation au moment où les mutations en Europe de l'Est et en URSS se fondent sur précisément sur l'affirmation de la nation. Par ailleurs, l'effacement de la nation risque d'avoir de graves conséquences sur l'intégration car comment intégrer des jeunes issus de l'immigration si le lieu où l'on prétend les intégrer est remis en cause? En revanche, Henri Emmanuelli, alors président de l'Assemblée nationale, qui s'engage fortement en faveur du oui, souligne que l'adoption de la monnaie unique, qui a une "dimension fédératrice et socialisante", constitue le préalable indispensable si l'on veut que l'Europe reste un ensemble organisé capable de jouer un rôle dans le monde. Il considère que, même indépendants, les gouverneurs des banques centrales sauront céder aux politiques<sup>35</sup>. Sur cette question, la scission entre le courant Socialisme et République et le PS est progressive<sup>36</sup>, mais définitive après les élections de 1993.

L'élargissement aux pays d'Europe de l'Est est discuté à Copenhague en juin 1993 avec le parrainage démagogique et la précipitation de l'Allemagne, et les réserves de la France vis-à-vis de tout élargissement hâtif, mais elle reste isolée<sup>37</sup>. Inversement, les initiatives keynésiennes de Jacques Delors rencontrent un grand scepticisme. À l'approche des élections européennes de 1994, Michel Rocard se prononce pour la rédaction d'une Constitution européenne<sup>38</sup>. Tirant un bilan de sa politique

32 - "Pour pouvoir redresser l'Europe", Le Monde, 2 mai 1992.

33 - La persistance de cette analyse se retrouve dans "La République est fondée sur le concept de nation", de Jean-Pierre Chevènement, Le Figaro, 20 novembre 2003.

34 - "L'Europe contre l'Europe", Éditions du Rocher, 1992.

35 - "Plaidoyer pour l'Europe", Flammarion, 1992.

36 - Le Mouvement des citoyens est fondé par Max Gallo et Jean-Pierre Chevènement pendant l'été 1992, mais ce dernier fait encore partie du comité politique qui anime la campagne des élections législatives du PS de 1993 et est investi comme candidat du PS, bien que certains candidats du MDC affrontent des candidats socialistes.

37 - "Les mondes de François Mitterrand", cité, p. 562.

38 - Le Monde, 19 avril 1994.

européenne, au printemps 1994, Mitterrand y voit la solution et non le problème: “Certes, l’Europe elle-même est libre-échangiste et je regrette qu’elle le soit à l’excès (mais) je pense qu’à l’avenir, de nouveaux élargissements exigeront une réelle fermeté de conception. Rien ne devrait être consenti qui affaiblirait les acquis de l’Union”<sup>39</sup>.

Dans la campagne présidentielle de 1995, la place de la question de l’Europe devient centrale. Lionel Jospin place son engagement européen “non en marge de son projet mais au cœur même de son programme”<sup>40</sup> car l’Europe est devenue le “cadre naturel de notre action”. Il s’inscrit dans la “filiation européenne qui est celle de François Mitterrand”. Le futur de l’Europe “repose largement sur notre capacité à accueillir les nouvelles démocraties nées de la chute du Mur de Berlin et de procéder simultanément au renforcement de l’Union afin qu’elle ne soit pas condamnée à la paralysie” car il est “hors de question” que la construction européenne puisse se réduire à une zone de libre échange. Prudent sur les modalités de l’approfondissement, il n’entend “présenter ni gadget du type présidence de l’Union, ni subtile construction en cercles concentriques se recoupant au carrefour de nos impuissances”. L’élargissement est nécessaire et souhaitable, mais après une transition suffisamment longue, sur le modèle de celle organisée pour l’Espagne et le Portugal.

Un an après l’élection présidentielle, la convention nationale de L’Hay-les-Roses de mars 1996 intervient au moment du lancement de la conférence intergouvernementale, qui débouchera sur le traité d’Amsterdam, négociée par le gouvernement Juppé. Le texte d’orientation adopté par le conseil national s’inscrit dans la perspective de la Fédération d’Etats-nations: “fédération, car de beaucoup de décisions y seront prises à la majorité, d’Etats-nations car la fédération ne s’occupera que de ce qui est d’intérêt commun et devra préserver les identités de ses membres”. Or, pour construire cette Europe politique, l’élargissement futur de l’union doit être un enrichissement et non un affaiblissement car un élargissement bâclé après une CIG insuffisante sonnerait le glas d’une Europe “puissante et généreuse”. Dans cet objectif et pour “dépasser Maastricht”, parce que “la déréglementation l’a emporté sur les politiques communes nécessaires pour encadrer le marché unique”, le texte affirme

39 - Le Nouvel Obs, 26 mai 1994.

40 - “La France en Europe et dans le Monde, orientations en matière de politique internationale, de politique européenne et de défense”, 14 avril 1995.

les éléments d'une politique économique et sociale de gauche pour la croissance et l'emploi en France et en Europe. La Gauche socialiste oppose un amendement pour "tourner la page de Maastricht" car on ne peut "à la fois vouloir changer l'Europe et conserver le traité de Maastricht"<sup>41</sup>. Le point principal du texte est de subordonner l'accord du PS au passage à la monnaie unique, "décision politique", à l'examen non seulement des critères de convergence (notamment budgétaire et d'endettement public) mais aussi à la satisfaction d'exigences sociales<sup>42</sup>. Par ailleurs, la notion de gouvernement économique européen fait son apparition face à la Banque centrale européenne. Enfin, une politique de relance keynésienne est proposée.

La dissolution de 1997 et la victoire de la gauche plurielle vont placer le PS à nouveau en situation de responsabilité, devant des compromis difficiles alors que les socialistes ont dénoncé, pendant la campagne, la dérive libérale et conservatrice de la construction européenne<sup>43</sup> et notamment le pacte de stabilité préparé par le conseil européen de Dublin en décembre 1996 et qui doit être adopté au conseil européen d'Amsterdam six mois plus tard, prévu les 16 et 17 juin. Le nouveau gouvernement, nommé le 4 juin, présente plusieurs conditions au passage à l'euro modifiant le projet de pacte de stabilité, dont le gouvernement économique, l'admission des pays du sud dans l'Euro et une initiative de croissance (grands travaux d'infrastructures). Il demande un délai de réflexion et une renégociation. Cependant, cette position suscite de vives oppositions des autres gouvernements et même le congrès socialiste de Malmö (6-7 juin) considère qu'il faut "sauver Amsterdam" et exclut tout délai pour la signature du pacte. Au sommet franco-allemand de Poitiers (13 juin), l'Allemagne refuse le grand emprunt qui financerait la campagne de grands travaux. Enfin, le 10 juin, Chirac rappelle que la parole de la France est engagée pour la signature du pacte. Le compromis d'Amsterdam conserve intact le pacte de stabilité, auquel est ajouté la notion "et de croissance", et place à ses côtés un volet social comportant un dispositif sur l'emploi. Mais la notion de gouvernement économique n'est pas reprise, au profit de la coordination des politiques économiques. Quant à la réforme des institutions, le conseil d'Amsterdam ne peut que constater l'absence d'accord sur la pondération des voix au Conseil des ministres et sur le nombre de commissaires. La solution est renvoyée à un réexamen au moment de l'élargissement.

41 - Laurence Rossignol, explication de vote, Vendredi, 5 avril 1996. L'amendement a été voté par 40 % des militants.

42 - "le vote à la majorité qualifiée dans les domaines fiscal et social, l'intégration du protocole social dans le traité, le renforcement du statut du comité permanent de l'emploi, la reconnaissance pleine et entière des services publics en Europe, la sauvegarde de notre protection sociale et de notre droit du travail, la mise en œuvre de salaires minimums garantis", Lionel Jospin, intervention, Vendredi préc., p. 11.

43 - "Pour une Europe des peuples", Le Monde, 3 mai 1997.

L'accueil réservé au traité d'Amsterdam est sévère. Ainsi, Jack Lang, président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale déclare pendant l'été 1997 ne pas vouloir le ratifier<sup>44</sup> et, en juin 1998, Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, "souhaite vivement" que la ratification du traité "s'accompagne d'une complément précis, d'un article 2 visant la nécessité d'engager réellement la réforme institutionnelle et de la faire avant tout élargissement effectif de l'Union". Pierre Moscovici rappelle à l'université d'été de La Rochelle en septembre 1998 que s'il faut ratifier ce traité qui n'est pas le nôtre, il faut y mettre "les préalables institutionnels qui sont nécessaires"<sup>45</sup>, en raison des lacunes importantes qu'il comporte "comme l'absence totale de réformes institutionnelles alors que c'était précisément l'objet de la conférence intergouvernementales", même s'il contient également des "avancées positives qu'il faut capitaliser"<sup>46</sup>. C'est également la position de la motion A au congrès de Brest (21,22 et 23 novembre 1997) qui appuie la nécessité de reprendre la réforme des institutions car "l'élargissement de l'Union aux pays de l'ancienne Europe de l'Est ne peut pas se faire sur la base de l'actuel traité d'Amsterdam" au risque du "délitement de la construction européenne". La motion C, de la Gauche socialiste, constate en revanche que "l'intégration économique ne produit plus d'intégration politique" et estime que "les Français n'acceptent plus aucun élargissement de la Communauté, aucun transfert de souveraineté tant qu'une constitution européenne n'est pas débattue et adoptée par les peuples de l'Union". Elle se prononce en faveur des "Etats-Unis d'Europe" et d'un "noyau fédéral intégré" car sans l'Europe politique, l'Europe est le cheval de Troie de la mondialisation libérale. Elle propose enfin de ne pas ratifier Amsterdam et d'aller vers l'Europe sociale avec des critères de convergence sociale.

À l'approche des élections européennes de juin 1999, la convention Nation-Europe du 28 mars 1999 confirme largement le concept de fédération d'Etats-nations retenu par la précédente convention de 1996. La nation ne figurait nulle part dans la plateforme du PS pour les européennes de 1994. Il n'y était question que de la marche vers l'euro, la construction monétaire étant corrigée par des propositions pour l'emploi<sup>47</sup>. Au correctif social s'ajoute désormais la référence à la nation<sup>48</sup>, liée à l'alliance avec

44 - "Je ne voterai pas le traité

d'Amsterdam", *Le Monde*, 19 août 1997.

45 - *Le Monde*, 1<sup>er</sup> septembre 1998. De fait, le préalable institutionnel est rappelé dans un article 2 du projet de loi autorisant la ratification du traité.

46 - *Le Figaro*, 19 septembre 1998.

47 - "L'Europe oui, mais solidaire", disaient les affiches

48 - "Nous avons besoin de l'Europe... Mais nous avons aussi besoin de la nation. Les graves problèmes que pose à notre identité républicaine la consolidation d'un chômage de masse et de phénomènes d'exclusion d'une brutalité et d'une ampleur nouvelles ne sauraient être transférés à un niveau supranational. Nous ne pourrions reconstituer au niveau européen une cohésion de la société durablement rompue dans la nation française, et le politique serait accusé de démission de ses responsabilités s'il laissait subsister une quelconque ambiguïté en ce sens".

le MDC, mais aussi reprise de la notion de fédération d'Etats-nations. Celle-ci réalise la synthèse esquissée dans le projet de 1992: "En assumant le fédéralisme nécessaire à l'existence d'une Europe bénéfique pour les peuples<sup>49</sup> (...) tout en réaffirmant les compétences essentielles de la nation...". L'Europe est conçue comme un bouclier: "L'Union européenne peut être justement une aide aux difficultés de la nation".

La crise que traverse la Commission européenne, avec la démission de la commission Santer, est un argument supplémentaire. Les institutions européennes doivent, pour le PS, être réformées avant tout élargissement, afin de garantir une véritable "démocratie européenne". Trois voies sont proposées: la mise en place d'un gouvernement économique, le renforcement du rôle du Parlement et l'extension des votes à la majorité qualifiée pour éviter les situations de blocage. Mais tout cela doit se faire dans le respect des nations. Dans le même temps, le PS ne renonce pas à la cohérence de l'espace européen. Il plaide pour la négociation d'un traité social<sup>50</sup> de même portée que les traités économiques, imposant des critères de convergence inscrits dans un calendrier contraignant et contrôlé. Enfin, il propose la réduction du temps de travail dans toute l'Europe, et l'harmonisation en matière fiscale<sup>51</sup>. Estimant que l'euro "donne de la stabilité mais pas forcément de la croissance", le texte propose la mise en œuvre "d'une véritable politique économique au niveau européen". Le texte retient notamment l'idée de grands travaux financés par un emprunt européen. "Je ne vois pas pourquoi l'Europe serait la seule collectivité au monde à ne pas pouvoir s'endetter", souligne François Hollande, après le refus des Britanniques de se rallier à la mesure, au sommet européen des partis socialistes européens à Milan le 2 mars 1999. Le texte rencontre un large soutien<sup>52</sup>. François Hollande précise qu'il faut désormais opérer une "clarification des compétences [entre les États et l'Union européenne] à travers une véritable Constitution européenne". Il annonce le soutien au choix de Romano Prodi à la présidence de la Commission, prélude à la politisation de la démocratie européenne. Laurent Fabius se montre plus sceptique sur l'effet du clivage gauche-droite, en relevant que le clivage européen oppose plus des intérêts nationaux que des idéologies et que "la cohabitation ne clarifie pas le débat en France".

49 - Le programme de 1994 faisait référence aux Européens ou aux citoyens de l'Union européenne.

50 - Qui permettrait l'institution "à terme" d'un salaire minimum européen, des normes minimales sur le droit du travail et un processus de réduction du temps de travail négocié

51 - Définition d'un taux maximum de taxation des revenus de l'épargne applicable à tous les épargnants, harmonisation de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, taxation de la consommation d'énergies polluantes, la baisse de la TVA en Europe sur les activités de main-d'œuvre et le relèvement des prélèvements moyens sur les revenus des capitaux.

52 - Le texte de la direction a été adopté par 317 voix sur 413 délégués et 338 votants, le projet alternatif présenté au nom des néo-poperénistes par Alain Vidalies, préférant "l'avènement d'une Europe fédérale puissante et démocratique", n'a recueilli que 7 % des suffrages, 3 % des votants se sont abstenus. Quant aux amendements de la Gauche socialiste, pas un ne franchissait la barre des 50 % nécessaire à leur adoption.

En 2000, l'approche politique de l'intégration européenne est à nouveau privilégiée. La perspective de l'élargissement se rapproche. Alors qu'à Amsterdam, le caractère encore lointain de l'élargissement pouvait sembler justifier le refus collectif de petits États de consentir à des sacrifices nécessaires pour rendre viables les institutions européennes, tous les États sont désormais placés au pied du mur : l'approfondissement doit se réaliser avant l'élargissement, position qui est celle du PS depuis le début des années 90.

Le débat sur l'Europe devient celui sur l'Europe fédérale à l'initiative de l'Allemagne. Le 4 novembre 1999, le président allemand Johannes Rau évoque une constitution fédérale pour l'Europe d'un modèle original et nouveau. En mai 2000, à l'université Humboldt de Berlin, le ministre allemand des affaires étrangères Joschka Fischer, se prononce pour une refondation institutionnelle de l'Union devant déboucher, à terme, sur une fédération "entre un petit nombre" de pays désireux de se transformer en "centre de gravité" de l'Europe - avec Constitution propre, Parlement à deux chambres et président élu au suffrage universel - sans attendre tous les autres qui continueraient à cheminer au rythme communautaire de croisière. Giuliano Amato, président socialiste du conseil italien s'y rallie d'emblée<sup>53</sup>. Dans son discours de Berlin du 27 juin 2000 devant le Bundestag, Jacques Chirac se rallie à cette position sous la forme d'un groupe pionnier pouvant se situer à l'extérieur de l'Union, mais sans architecture institutionnelle propre. En revanche, dans leur réponse à Joschka Fischer, Hubert Védrine<sup>54-55</sup>, comme Pierre Moscovici<sup>56</sup> ou Harlem Désir<sup>57</sup> sont moins enthousiastes, car l'initiative du ministre allemand complique singulièrement la négociation sur la réforme des institutions de l'Union, reprise après l'échec d'Amsterdam, François Hollande, juge qu'il faut éviter de confondre les horizons en faisant entrer ces propositions dans l'agenda de la présidence française du second semestre 2000<sup>58</sup>. De même, Enrique Baron, président du groupe socialiste au Parlement européen, critique<sup>59</sup> le présidentielisme des propositions de Joschka Fischer qui propose un président de l'Union élu au suffrage universel "alors que la logique est celle d'un président de la commission ayant un profil de premier ministre parlementaire", car ce sont des régimes parlementaires qui prédominent en Europe, et regrette le flou de ces propositions notamment quant aux relations entre

53 - "Un cœur fort pour l'Europe", Le Monde, 25 mai 2000.

54 - Le Monde, 12 juin 2000.

55 - "Construire ensemble l'Europe de demain", Les Échos, 11 septembre 2000 ou "Clarifier l'identité européenne", Le Monde, 6 décembre 2002.

56 - "Je refuse l'Europe à deux vitesses" Le Figaro, 26 juin 2001.

57 - "Une présidence pour rien ?"; Le Figaro, 12 octobre 2000.

58 - "L'avenir de l'Europe se prépare aujourd'hui", Libération, 22 mai 2000.

59 - "Europe, vers l'étreinte finale", Le Monde, 12 septembre 2000.

le président élu et la commission. S'agissant de l'avant-garde, il considère que l'égalité des droits entre les associés doivent être préservés de même que l'unité du système institutionnel.

D'autres pistes sont aussi évoquées au PS dans les années 2000-2001. Jacques Delors se rallie à l'avant-garde européenne qui prendrait la forme d'une fédération d'États nations "dont le lien avec la Grande Union serait assuré par l'existence d'une commission commune, responsable de la cohérence des deux ensembles" et qui disposerait de son propre conseil des ministres et de son propre Parlement<sup>60</sup>. C'est également l'orientation de Laurent Fabius car, avec l'élargissement, "dans un ensemble plus vaste et plus hétérogène qu'aujourd'hui tous ne pourront pas avancer d'un même pas, ce qui risque de freiner la marche de l'Europe entière. Élargissement au grand galop, approfondissement au petit trop : l'Europe est menacée de désenchantement"<sup>61</sup>. Peu importe les modalités qui permettront à certains États de progresser plus vite dans la perspective d'un objectif commun. Dominique Strauss-Kahn, avec Henri Nallet, Pascal Lamy et Jean-Noël Jeanneney<sup>62</sup>, soutiennent également le concept d'une "force ramassée", sans exclusion ni hiérarchie, qui ne peut cependant prendre la voie des coopérations renforcées "trop long et trop aléatoire, trop peu claire et trop peu simple devant l'opinion". Ils imaginent plutôt une démarche franco-allemande avec "un congrès composé de représentants des deux parlements, des réunions ministérielles fréquentes entre les deux cabinets, un secrétariat permanent", qui pourrait déboucher sur un gouvernement économique, qui représenterait les pays concernés dans les enceintes internationales. Pascal Lamy et Günter Verheugen reprennent la notion "d'union franco-allemande" qui se traduirait par un État fédéral franco-allemand<sup>63</sup>. Harlem Désir en revanche soutient le projet de République européenne, calquée sur le modèle fédéral classique d'un super-Etat<sup>64</sup>.

Quelques jours avant le sommet de Nice, se tient le congrès de Grenoble (24,25 et 26 novembre 2000). Au concept de fédération d'États-Nations, la motion A ajoute celle de "l'avant garde de nature fédérale", respectueuse de l'identité de l'union comme du processus d'élargissement. La même idée inspire la coopération renforcée qui est proposée pour que "l'euro-groupe acquiert un véritable statut dans le système institutionnel communautaire",

60 - "Jacques Delors critique la stratégie d'élargissement de l'Union"; Le Monde le 19 janvier 2000 et "Pour une avant-garde européenne"; Le Nouvel Obs, 25-31 janvier 2001.

61 - "L'Europe du futur"; Commentaires, mai 2001.

62 - "Europe: pour aller plus loin"; Le Monde, 20 juin 2001.

63 - "Pour une union franco-allemande"; Libération, 21 janvier 2003.

64 - Article cité du Figaro, 12 octobre 2000.

une meilleure coordination des politiques économiques devant inscrire dans les statuts de la BCE les objectifs de croissance et de création d'emplois au même titre que la stabilité des prix. Elle se prononce pour un nouveau keynésianisme à l'échelle européenne. La motion B de la Gauche socialiste soutient le projet d'Europe fédérale de Joschka Fischer – prononcé en mai 2000 – qui conduirait à élire au suffrage universel une assemblée constituante européenne, soumis à référendum, les pays l'adoptant constituant la “fédération européenne”, “noyau dur de l'union”. Le Parlement européen serait bicaméral, la seconde chambre représentant les États, investirait le gouvernement européen qui serait responsable devant elle, et contrôlerait la BCE, dont les gouverneurs seraient révocables par l'assemblée. Elle se prononce par ailleurs en faveur d'un traité social, d'une directive-cadre pour les services publics, d'une fiscalité européenne au service de la redistribution et d'un programme de grands travaux, et, non sans contradiction, de la suppression du principe et des mécanismes de sanction du pacte de stabilité “qui supprime le droit pour les pays européens de décider librement de leur budget”. La motion C d'Henri Emmanuelli concentre ses critiques sur l'Europe “aujourd'hui d'inspiration libérale”, faute de contre-poids démocratique. “Les lendemains de Maastricht n'ont pas tenu leurs promesses sur le plan politique (...) la cogestion ambiguë des institutions européennes, le confusionnisme institutionnel érigé en principe de contournement des opinions publiques” conduisent également cette motion à rallier la “fédération européenne”, qui pourra prendre la forme d'une avant-garde, dotée d'institutions démocratiques légitimes et efficaces car “il ne sert à pas grand chose d'épiloguer sur le modèle social ou culturel européen en l'absence d'institutions politiques démocratiques indispensables pour légitimer et imposer les régulations nécessaires”, avant l'élargissement, “chance historique” d'unifier le continent européen mais également “grand défi”.

Pendant la négociation sur le traité, les réformes profondes soutenues par France<sup>65</sup> n'arrivent pas à s'imposer. Le conseil européen de Nice s'ouvre le 8 décembre 2000. La France échoue à atteindre les objectifs de l'amélioration du fonctionnement des institutions, du fait de la brouille sensible du couple franco-allemand, notamment depuis la position intransigeante de la France, à l'initiative de Chirac, sur la réforme de la PAC. Pierre

65 - Extension du champ du vote à la majorité qualifiée, dans le social et le fiscal, limitation du nombre de commissaires, pondération des voix au Conseils afin de mieux refléter le poids respectif des États.



Moscovici souligne à cet égard la responsabilité de l'Allemagne de "ne pas consentir à un rééquilibrage des [voix] entre les grands et les petits États membres sans que soit en même temps reflété l'écart entre la démographie allemande de celle de chacun des trois grands autres États membres, France, Italie et Royaume-Uni" <sup>66</sup>. Ce nouvel équilibre serait revenu sur un accord secret Adenauer – Schuman établissant l'égalité perpétuelle des voix au conseil des ministres de la France et de l'Allemagne, y compris dans la perspective d'une réunification de cette dernière. Dans le traité de Nice, la parité a été maintenue, le calcul des voix au conseil amélioré, dans le sens d'une meilleure prise en compte de la réalité démographique, mais le bilan global est décevant. Ni le plafonnement du nombre de commissaires, ni l'extension du vote à la majorité qualifiée – fortement soutenue par la France- ne sont décidés. La Charte européenne des droits fondamentaux est néanmoins adoptée. Les insuffisances de Nice n'apparaissent pas d'emblée. Ainsi, pour François Loncle ou Pervenche Berès, "Nice a le mérite de régler les questions de pouvoirs qui n'avaient pu l'être à Amsterdam. Il n'y a plus de reliquat. Nice a réussi là où Amsterdam avait échoué" <sup>67</sup>, et considèrent que le préalable institutionnel a été levé. Une déclaration sur l'avenir de l'Europe renvoie la solution de la question institutionnelle, délimitée à quatre thèmes<sup>68</sup>, à une nouvelle CIG convoquée pour 2004. Sur le modèle de l'instance qui avait élaboré la Charte, le conseil européen de Laeken décide, en décembre 2001, de confier à une convention le soin de préparer les travaux de la CIG dans la perspective de l'adoption d'un texte constitutionnel pour l'union. Cette convention commence ses travaux avant l'élection présidentielle française, le 28 février 2002, pour les achever le 10 juillet 2003.

Au printemps 2001, les divergences entre partis socialistes européens s'accroissent. La conception travailliste de la troisième voie, le ralliement du SPD avec le manifeste Blair-Schröder de juin 1999, perturbent l'action collective des socialistes européens dont les divisions apparaissent publiques et diminuent l'efficacité d'une "Europe rose" depuis 1997-1998<sup>69</sup>. Le New Labour de Tony Blair est vigoureusement critiqué par l'aile gauche du PS: "plus anti-européen des gouvernements de l'Union", dont le programme a "des continuités troublantes avec le thatchérisme", et dont la doctrine de troisième voie est "une

66 - "L'Europe, une puissance dans la mondialisation"; Seuil, 2001.

67 - "M. Jospin, c'est à vous de jouer"; Le Figaro, 26 février 2001.

68 - La clarification des compétences, le statut de la Charte des droits fondamentaux, la simplification des traités, le rôle des Parlements nationaux.

69 - Au printemps 1999, sur les Quinze pays de l'Union, sept sont dirigés par des gouvernements de gauche, seuls ou en coalition, deux par des gouvernements de coalition de centre gauche, deux par des grandes coalitions à direction socialiste, deux par des gouvernements de centre-gauche à participation socialiste.

variante du néo-libéralisme de M<sup>me</sup> Thatcher”<sup>70</sup>. Le PSE est pareillement accusé de “soumission à l’idéologie néolibérale”, la “ligne de partage entre social-démocratie et conservatisme” passant désormais en son sein. Le Club de la République sociale européenne qui regroupe les minorités de gauche des partis européens, dont font partie Henri Emmanuelli et Jean-Luc Mélenchon, ne vote pas en faveur de Robin Cook, ministre travailliste des Affaires étrangères, à la tête du PSE au congrès de Berlin de mai 2001<sup>71</sup>. Mais paradoxalement, la “contribution des gauches européennes” qu’ils présentent soutient une formule fédérale, ce qui les rapproche de la position du SPD, et, plus classiquement, une Europe sociale.

Deux conceptions de l’avenir de l’union européenne sont défendues par deux dirigeants socialistes. Elles ne convergent pas. Au fédéralisme de Gérard Schröder s’oppose la conception de fédération d’États-nations de Lionel Jospin. Dans le sillage des propositions de Joschka Fischer, le Chancelier allemand présente le 30 avril 2001 un projet très fédéraliste. François Hollande estime que “Pour les socialistes français, la question de la fédération est déjà réglée. Nous sommes déjà une fédération. La question n’est pas l’organisation d’une fédération, mais le contenu” et s’oppose à la renationalisation de la politique agricole commune ou des fonds structurels. Sur les institutions, François Hollande rejette l’idée de transformer le conseil des ministres européens en une deuxième chambre du Parlement européen. Il regrette en revanche que la thèse de l’avant-garde, développé l’année précédente par Joschka Fischer, n’ait pas été reprise.

Ce débat souligne que les socialistes européens continuent de considérer, dans leur majorité, laquelle comprend le PS, que le cadre national reste le cadre de référence pour les pays européens. Lionel Jospin estime ainsi dans le premier numéro de la Revue socialiste, relancée au printemps 1999, que “les réalités nationales, les histoires propres, les références idéologiques, les paysages politiques tels qu’ils sont constitués, doivent absolument être pris en compte et préservés”. Ainsi, tout en défendant les spécificités du socialisme français, il refuse de l’opposer au blairisme et considère que “la troisième voie est la forme nationale qu’a prise, au Royaume-Uni, le travail de refondation théorique et politique entrepris par toutes les forces socialistes ou

70 - “Le vrai défi de la social-démocratie européenne”, Harlem Désir, Marie-Noëlle Lienemann, Philippe Marlière, Le Monde, 17 mars 2001.

71 - Il succède à l’éphémère président du SPD, M. Scharping, qui occupait cette fonction depuis 1995. Abonné à la règle du consensus, il n’a jamais cherché à faire du PSE un espace de débat entre les gauches européennes.

social-démocrates à travers l'Europe.". C'est pourquoi lorsqu'il présente ses conceptions européennes dans son discours du 28 mai 2001, il insiste sur la notion de fédération d'Etats-nations. Dans la perspective des élections de 2002, le projet des socialistes<sup>72</sup>, souhaite "refonder" l'Europe. La réunification de l'Europe, devoir de solidarité et garantie de paix et de développement, a été conduit à marche forcée et est porteur de menaces : délitement ou paralysie, car si "le sommet de Nice a permis quelques améliorations, il est loin d'avoir apporté des réponses à tous les enjeux". Le projet soutient l'élaboration d'une "constitution européenne, acte fondateur d'une véritable fédération d'Etats-nations", par la méthode de rédaction de la charte, qui doit consacrer les principes au cœur de l'identité européenne, renforcer le processus de décision en généralisant la majorité qualifiée et en limitant les matières relevant de la concertation intergouvernementale et préciser l'articulation des compétences entre l'Union et les États. Les positions traditionnelles du PS en matière d'Europe sociale, de renforcement de la politique de sécurité et de coordination de la politique étrangère et de sécurité commune sont rappelées.

Pendant les travaux de la convention sur l'avenir de l'Europe, chargée de proposer des éléments d'un nouveau traité, les critiques contre l'élargissement, qui s'approche, se renforcent. Arnaud Montebourg et Christian Paul publient, le 20 septembre 2002, une tribune exigeant un référendum pour l'élargissement au nom de la préservation du combat socialiste pour l'Europe car à 25 pays sonne "la fin des espoirs de résistance politique à la mondialisation libérale le triomphe du grand marché passoire et ouvert aux grands vents mondiaux du libéralisme marchand" <sup>73</sup>. Les désillusions sur l'Europe sont précisées un mois plus tard: "l'idée même que l'Europe telle qu'elle est nous préserve des dangers de la mondialisation libérale ne convainc plus personne. L'Europe apparaît au contraire comme le cheval de Troie d'une dérégulation" <sup>74</sup>.

Le 27 septembre 2002, le courant Nouveau Monde est fondé. Il déclare d'emblée s'opposer au contenu actuel de la construction européenne et appelle à des "clarifications" sur le contenu actuel de la construction européenne fondé sur la dérégulation, et au refus de l'élargissement<sup>75</sup>. Le bureau national du 15 octobre 2002 traduit ces inquiétudes par un communiqué évoquant

72 - "La vie en mieux, la vie ensemble", ratifié par la convention nationale du 26 janvier 2002.

73 - "Élargissement de l'Europe : nous exigeons un référendum !" Le Monde, 20 septembre 2002.

74 - Tribune de Julien Dray, Arnaud Montebourg et Vincent Peillon, Libération, 9 octobre 2002.

75 - "Appel d'Argelès".

les “garanties” à apporter aux “risques” de l’élargissement et posant quatre conditions à ce dernier: réaffirmer le modèle européen, réviser le financement de l’Union, mettre en œuvre l’espace de sécurité et une politique de l’immigration, réformer les institutions. Il rejette cependant l’idée d’un référendum.

Le congrès de Dijon des 16, 17 et 18 mai 2003 reflète cette offensive des deux principaux courants minoritaires contre l’évolution de l’Europe. Pour la motion C du Nouveau parti socialiste, la question européenne est bien au centre du congrès, et “aura été l’un des principaux défauts de la cuirasse des cinq années de gouvernement de la gauche” par l’absence de relance politique, l’occasion manquée de Nice, la soumission au pacte de stabilité, la libéralisation de certains services publics et un agenda social dépourvu de force contraignante. L’Europe est donc ressentie “comme un cheval de Troie de la mondialisation au sein des nations, imposant la libéralisation et accentuant les inégalités sociales”. Les institutions les plus éloignées des citoyens disposent de pouvoirs tandis que les institutions élues sont privées “de la liberté de choisir les politiques monétaires et budgétaires les plus adaptées pour soutenir la croissance et l’emploi”. La constitution européenne devra fonder une démocratie parlementaire, un président du conseil<sup>76</sup> et de la commission élu par le Parlement européen. Statuts de la BCE et pacte de stabilité doivent être révisés pour assurer un contrôle démocratique et permettre aux États membres de mener des politiques budgétaires coordonnées et stimulatrices car “la dilution irréversible de l’Europe dans une vaste zone de libre échange conduirait les socialistes à passer le point de non retour à partir duquel il sera impossible de mener une politique européenne à caractère socialiste”. Il faut inverser le calendrier européen et obtenir ces réformes qui sont des “garanties préalables à l’élargissement”. La notion d’Europe fédérale n’apparaît cependant pas. En revanche, la motion E de la Gauche socialiste, qui estime également “urgent de remettre à plat l’avenir de l’Union, quitte à provoquer une crise”, se prononce pour une “République sociale européenne” clairement fédérale avec un “parlement souverain investissant un gouvernement européen responsable devant lui”. Un groupe de pays “déterminés”, moteur politique de l’Union pourra constituer le “noyau dur”: le couple franco-allemand et la Belgique. Parce que “la dérive libérale de la

76 - Dont le rôle évoluerait, mais la motion, imprécise, se contente d’affirmer que “le conseil ne peut rester ce qu’il est” sans indiquer ce qu’il devrait être, sinon incorporer des délégués des parlements nationaux.

construction européenne est maintenant bien installée”, que “l’Europe s’est avant tout traduite par des reculs sur le plan social”, la pari des socialistes a échoué: la construction libérale de l’Europe a empêché de nouvelles régulations à l’échelle du continent. Elle plaide en conséquence pour un traité social et des critères de convergences sociaux et par ailleurs souhaite “réfléchir sérieusement sur notre appartenance à l’OTAN”.

La motion A juge également nécessaire une “réorientation” de la construction européenne car si l’élargissement est une nécessité historique, les “conditions de sa réussite doivent être réunies”. Faute d’un cadre institutionnel approprié, l’Europe apparaît comme une réalité à la fois “molle, contraignante et technocratique”. Une autocritique est formulée puisque “les socialistes européens auraient dû faire preuve de plus d’audace lorsqu’ils étaient en situation de contrôler 11 gouvernements sur les 15 de l’Union”. Le concept de “fédération d’États nations” n’apparaît plus au profit de la “logique fédérale au bout de laquelle il faut aller”. Elle signifie que les décisions à la majorité deviennent la règle, ce qui fait courir le risque d’être minoritaire, “seule façon de faire progresser l’Europe”, car “c’est le risque même de la démocratie”. Le président de la commission devra être désigné au sein de la majorité élue du Parlement européen et former un gouvernement européen responsable devant lui et le conseil européen. Le projet européen doit être clarifié avec un gouvernement européen, la révision des statuts de la BCE, un traité social, un statut des services publics. Les frontières de l’Europe doivent être fixées. Enfin, une “avant-garde européenne”, fédération de pays décidés à avancer plus vite, notamment sur la politique étrangère et la défense, et à mettre des compétences nouvelles en commun pourrait être constituée à partir des six nations fondatrices ou des pays de la zone euro.

Ce panorama historique souligne que trois séries de compromis sur l’Europe sont aujourd’hui en débat.

Entre l’État nation et un système fédéral d’abord. Fédéralistes à l’origine, lorsque l’horizon de l’union politique effective était lointain, les socialistes le furent de moins en moins à mesure que la perspective de l’intégration se rapprochait. A la fin des années 70, il était considéré que l’Europe ne devait pas empê-

cher la mise en œuvre de politiques socialistes dans les États. Le retour de la Nation comme socle de la démocratie et cadre des politiques économiques et sociales néokeynésiennes, dans les années 90, semble difficilement compatible avec une perspective politique qui suppose nécessairement la fin des souverainetés étatiques – et qui va bien au-delà de la mise en commun des souverainetés qui est le fondement de la méthode communautaire-, le PS a proposé la notion de fédération d'États nations. Il est d'ailleurs contradictoire de dénoncer la domination du caractère libéral de l'Europe économique et de vouloir une intégration politique accrue, susceptible de faire reculer la logique libérale. Cette vision fait primer le politique sur l'économique, ce qui est fort peu marxiste! Si vouloir donner du contenu à l'Europe politique à un sens, il est en réalité inévitable que l'intergouvernementalité recule, que les logiques démocratiques et parlementaires se développent au profit d'une logique fédérale. Cependant, celle-ci ne peut fonctionner et n'être voulue que dans un cadre plus restreint que l'Union à 25.

Entre l'Europe politique et l'Europe économique, le regard des socialistes a successivement alterné la mise en valeur de l'une ou de l'autre approche. Européiste, la SFIO n'a vu, dans un premier temps, dans la construction de l'Europe qu'un choix géopolitique et un préalable à la construction du socialisme en France dans la mesure où ce nouvel espace aurait pu permettre de dépasser le rapport de force à l'échelle nationale, défavorable, entre les forces conservatrices et les forces de progrès. La logique libérale du traité de Rome apparaît tardivement. La prise de conscience par le nouveau Parti socialiste n'entraîne pas pour autant le refus de l'Europe, pour autant qu'elle laisse les États nationaux mener des politiques socialistes. Au contraire, le soutien à une Europe politiquement intégrée est considéré comme un instrument de lutte contre le capitalisme mondial qui combat cette Europe politique. Les règles du jeu européen sont acceptées dans la perspective de leur transformation. La relance de l'Europe par Mitterrand est celle de sa logique économique. Elle justifie le grand tournant des politiques sociales-démocrates des années quatre-vingt. Cependant, les interrogations sur l'orientation libérale de l'Europe n'ont jamais cessé, même après la rupture de 1992 au sein du PS. La perspective de l'élargissement remet la question de l'Europe politique au premier plan. D'abord

pour essayer d'améliorer la gouvernance d'une Europe qui s'élargit. Ensuite pour vérifier l'adhésion des nouveaux États au projet européen des fondateurs, et en particulier de la France. Enfin pour rééquilibrer l'Europe économique libérale par une Europe politique qui permettrait aux forces socialistes d'imposer une réorientation de la construction européenne. Une tentative de synthèse est celle d'un gouvernement économique qui permette aux gouvernements nationaux de mieux coordonner leurs politiques économiques et budgétaires face à une politique monétaire déterminée par une instance fédérale indépendante qui poursuit ses objectifs propres.

Entre l'approfondissement et l'élargissement, et après l'échec du projet mitterrandien de confédération européenne, la course poursuite a traversé les années 90. C'est l'élargissement, logique économique, qui se réalise d'abord, et non l'approfondissement, logique politique.

Le concept d'avant-garde fédérale réalise ainsi la synthèse de ces trois compromis. L'avant-garde fédérale instaure un espace fédéral au sein d'un ensemble qui risque d'évoluer vers une logique confédérale. Elle ouvre une nouvelle dynamique politique de rapprochement des politiques économiques. Elle concilie la marche en avant de la construction européenne et son élargissement géographique, ouvrant de nouvelles perspectives à l'est et au sud de l'Europe.

Choix de la majorité du parti au congrès de Dijon, elle oriente les réflexions de ce cahier.





# Les cinq grands traités de l'histoire de la construction européenne

## 1957 - Traité de Rome

Le Traité de Rome prévoit notamment:

- *L'établissement d'un marché commun grâce à la libre circulation*
- *L'élimination des droits de douane entre les États membres*
- *L'instauration d'une politique commune dans l'agriculture et les transports*
- *La création d'un Fonds social européen*
- *L'institution d'une Banque Européenne d'Investissement (BEI)*

## 1986 - Acte Unique

L'Acte Unique prévoit:

- *Les mesures nécessaires à établir le marché intérieur*
- *Des politiques d'accompagnement en matière économique et monétaire*
- *Des actions dans le domaine social, l'environnement, la recherche*
- *L'adoption du principe de cohésion économique et sociale pour réduire, à l'aide des fonds structurels, les écarts de développement entre les régions de la Communauté*
- *Une modification du processus décisionnel: accroissement du rôle du Parlement, du vote à la majorité qualifiée au Conseil dans les domaines relatifs au grand marché*

- Une officialisation du rôle du Conseil européen réunissant les chefs d'État et de gouvernement

## 1992 - Traité de Maastricht

Le Traité de Maastricht prévoit :

- Une monnaie unique avec la création de l'Euro
- L'Union Européenne est désormais structurée autour de trois "piliers" : la Communauté Européenne dont fait partie l'Union Économique et Monétaire (UEM), la politique étrangère et de sécurité commune, la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures
- De nouvelles actions communes sont mises en route : politique des consommateurs, éducation, culture, santé publique, réseaux transeuropéens
- Les pouvoirs du Parlement sont accrus avec la procédure de codécision

## 1997 - Traité d'Amsterdam

Le Traité d'Amsterdam et ses avancées :

- L'emploi devient un objectif du Traité, avec une coordination des politiques nationales (procédures de suivi, contrôle, programmes pilotes)
- Le protocole social est intégré dans le Traité et la politique sociale devient un acquis communautaire
- Le développement durable doit être pris en compte dans toutes les politiques communautaires et des normes plus sévères sont possibles au niveau national
- Les services d'intérêt général (services publics) sont reconnus
- Des progrès institutionnels : extension de la codécision et du vote à la majorité qualifiée, investiture du Président puis de la Commission par le Parlement
- Instauration du système de "coopérations renforcées" selon lequel certains États de l'Union peuvent avancer plus loin dans la construction européenne

- *L'adhésion à l'Union est subordonnée au respect de la démocratie et des Droits de l'Homme, avec suspension possible d'un État pour violation grave de ceux-ci*

## **2000 - Traité de Nice**

le Traité de Nice et ses orientations principales :

- *Le Président de la Commission désigné à la majorité qualifiée (et non plus à l'unanimité) par les États*
- *Son autorité sur le collègue des commissaires est renforcée*
- *Rééquilibrage des droits de vote des États au sein du Conseil des ministres pour tenir compte des élargissements à venir*
- *Extension du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil des ministres (désormais plus de 90 % des décisions) et des pouvoirs de co-décision du Parlement*
- *Construction d'une politique étrangère et de défense commune avec la naissance d'un Comité politique et de sécurité, d'un Comité militaire et d'un État-major européen*
- *Véritable lancement de l'espace judiciaire européen : reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires, mise en place d'Eurojust (outil de coopération judiciaire pénale)*
- *Proclamation de la Charte des Droits fondamentaux (civils et politiques, économiques et sociaux...) qui constitue un socle de valeurs communes susceptible de renforcer l'adhésion des citoyens au projet européen*



# Le fonctionnement des coopérations renforcées

Elles permettent à des États de développer une action commune en s'inscrivant dans le cadre juridique de l'Union et en s'appuyant sur ses Institutions. Dans le cadre des coopérations renforcées les États membres, s'ils le décident à l'unanimité, peuvent œuvrer dans tous les domaines à la majorité qualifiée et en codécision avec le Parlement Européen.

Cette méthode a également ses contraintes: pour être créée, la coopération renforcée doit réunir au moins neuf États, bénéficier du soutien de la Commission et de la majorité qualifiée au Conseil. Mais elle reste ouverte à tout moment à tous les États membres et est donc susceptible d'entraîner progressivement l'ensemble de l'Union dans des voies nouvelles.

Introduit par le traité d'Amsterdam, le mécanisme des coopérations renforcées est destiné à permettre à une partie des États membres d'utiliser le cadre institution-

nel de l'Union pour un approfondissement de la construction européenne dans tel ou tel domaine, dès lors que tous les États membres n'ont pas la volonté ou la capacité d'y participer. Le traité d'Amsterdam avait cependant soumis le lancement des coopérations renforcées à des conditions très contraignantes, et l'avait exclu pour les questions de politique extérieure et de sécurité commune (PESC), si bien que le mécanisme n'a jamais été utilisé.

Le traité de Nice a assoupli certains aspects de ce dispositif: toujours très contraignant pour le "pilier" communautaire, il est devenu plus facile à mettre en œuvre dans le cas du "troisième pilier" (Justice et Affaires intérieures). Dans le cas de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), les coopérations renforcées ont été rendues possibles pour la mise en œuvre d'une "action commune" ou d'une "position commune", mais elles demeurent exclues dans le domaine de la défense.

Le projet de Constitution tend à une évolution profonde de ce régime. En conséquence de la suppression des “piliers”, il prévoit un régime de droit commun et des dispositions particulières seulement pour la PESC et pour la défense.

Le régime de droit commun reprend, avec quelques adaptations, les règles très contraignantes qui s'appliquent aujourd'hui au seul pilier communautaire. Les coopérations renforcées ne peuvent être lancées qu'en dernier ressort et doivent rassembler un tiers au moins des États membres; l'autorisation est accordée par le Conseil statuant à la majorité qualifiée; la Commission et le Parlement européen ont un droit de veto. Les mesures relatives à l'espace de liberté, de sécurité et de justice entrent désormais dans le droit commun des coopérations renforcées. Il sera de ce fait plus difficile d'engager des coopérations renforcées dans ce domaine que dans le cadre du traité de Nice qui avait voulu les faciliter, ne posant pour seules conditions que la participation d'au moins huit États et l'accord du Conseil.

Pour la PESC, en revanche, le projet de Constitution ouvre davantage la voie à un recours aux coopérations renforcées. Leur champ n'est plus limité à des mesures de mise en œuvre, et les seules conditions à remplir sont la participation d'au moins un tiers des États membres et l'accord du Conseil statuant à la majorité qualifiée.

Pour la défense, rompant avec l'exclusion des coopérations renforcées en ce domaine, le projet rend possible ou organise quatre formules spécifiques de coopérations renforcées :

1 - Lorsque le Conseil a décidé, à l'unanimité, de participer à une mission de gestion des crises, il peut décider à la majorité qualifiée de confier la mise en œuvre de cette mission à un groupe d'États membres volontaires qui disposent des capacités requises;

2 - Les États membres qui remplissent des critères de capacités militaires plus élevés et sont disposés à prendre des engagements plus contraignants en cette matière instaurent entre eux une “coopération structurée”; ces critères, ces engagements et la liste des États participants sont fixés par un protocole annexé à la Constitution (un accord unanime des États membres est

donc nécessaire); les États participants à la “coopération structurée” décident ensuite seuls des demandes ultérieures de participation d'un État membre;

3 - L'engagement de défense mutuelle liant certains États membres au sein de l'UEO est mentionné dans le projet de Constitution; il est ouvert à tout État membre à qui il suffit d'informer le Conseil européen qu'il souscrit à l'engagement;

4 - Enfin, une Agence européenne de l'armement, de la recherche et des capacités militaires est instituée sur la base du volontariat.





# Le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe

## L'origine de la constitution

C'est la "déclaration relative à l'avenir de l'Union", annexée au traité de Nice signé le 26 février 2001, qui a été à l'origine du projet de Constitution pour l'Europe élaboré par la Convention européenne, en arrêtant le principe d'un "débat approfondi" préalable à la convocation d'une Conférence intergouvernementale (CIG).

Cette déclaration prévoyait le lancement d'un "débat approfondi" portant sur quatre points principaux :

- la délimitation des compétences entre l'Union et les États membres, dans l'optique du principe de subsidiarité ;
- le statut juridique de la Charte des droits fondamentaux "proclamée" à Nice en décembre 2000 ;

- la simplification des traités ;
- le rôle des parlements nationaux dans l'architecture européenne.

Elle évoquait également la nécessité d'"améliorer et d'assurer en permanence la légitimité démocratique et la transparence de l'Union et de ses institutions".

A l'issue d'une phase nationale en 2001, le "débat approfondi" devait, selon le traité, se poursuivre à l'échelon européen à partir de 2002 et se conclure par une nouvelle Conférence intergouvernementale (CIG) en 2004.

Et c'est le Conseil européen de Laeken (décembre 2001) qui décida, afin d'assurer "une préparation aussi large et aussi transparente que possi-

ble” de cette CIG, de convoquer une Convention sur le modèle de celle qui avait élaboré la Charte des droits fondamentaux. La déclaration de Laeken, tout en demandant à la nouvelle Convention d'examiner les grandes questions évoquées par la déclaration de Nice, plaçait cette tâche dans la perspective de l'adoption d'un “texte constitutionnel” pour l'Union.

## La composition de la Convention

Outre son président - M.Valéry Giscard d'Estaing - et ses deux vice-présidents - MM. Giuliano Amato et Jean-Luc Dehaene - la Convention était composée :

- d'un représentant de l'Exécutif et de deux représentants du Parlement national pour chaque État membre ;
- de 16 membres du Parlement européen ;
- de deux représentants de la Commission européenne.

Les treize pays candidats à l'adhésion étaient représentés dans les mêmes conditions que les quinze pays membres et participaient “à part entière” aux travaux ; toutefois, le consensus était réputé atteint s'il existait entre les États membres, même en cas d'opposition de certains pays candidats.

La Convention comptait donc 105 membres titulaires :

- le président et les deux vice-présidents ;
- 56 représentants des parlements nationaux ;
- 16 représentants du Parlement européen ;
- 28 représentants des Exécutifs ;
- 2 représentants de la Commission.

Chacun de ces 102 représentants avait un suppléant.

Le présidium de la Convention comprenait, outre le président et les vice-présidents, dix membres désignés de manière à ce que chaque composante de la Convention soit représentée. Son rôle était de dégager les enseignements des travaux de la Convention et de lui proposer, en conséquence, des textes.

La Convention a commencé ses travaux le 28 février 2002, pour les achever le 10 juillet 2003. Alors que la déclaration de Laeken lui demandait d'établir un “document final” pouvant comprendre “soit différentes options, en précisant le soutien qu'elles ont

recueilli, soit des recommandations en cas de consensus”, la Convention est parvenue à un consensus sur un projet complet de Constitution pour l'Union.

La nouvelle Europe n'est plus celle du seul marché. Le projet de Constitution promeut le développement durable, la lutte contre les discriminations et les exclusions, la justice sociale et la protection sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes, en Europe et sur la scène internationale.

L'intégration de la charte des droits fondamentaux dans la constitution offre ainsi aux citoyens un catalogue de droits fondamentaux, caractérisant un modèle de société original.

Le texte rassemble en un seul document toutes les règles qui organisent la vie de l'Union, d'où le nom de “Constitution”. Une classification précise des compétences de l'Union est établie: celles qu'elle détient seule, celles qu'elle partage avec les États, et les domaines dans lesquels elle intervient uniquement en complément.

L'Europe se dote d'un ordre juridique proche de celui que nous connaissons en France: des Lois et des Lois-cadres votées par le Parlement, des règlements pris en application de la Loi, des Décisions adoptées par les différentes institutions.

Une citoyenneté et un espace public européen sont ébauchés. La Constitution établit les signes de l'Union: son drapeau (cercle de 12 étoiles sur fond bleu), son hymne (“l'Hymne à la joie” de Beethoven) et sa devise (“unie dans la diversité”). Elle garantit l'égalité démocratique entre les citoyens de l'Union, leur droit de vote et d'éligibilité dans leur pays de résidence, et reconnaît le rôle des partis politiques européens. Elle reconnaît la nécessité du dialogue avec la société, le rôle et l'autonomie des partenaires sociaux (donc des syndicats). La mise en place d'actions européennes en matière de politique sociale pourra leur être confiée. L'initiative citoyenne européenne est créée: une Loi peut être proposée à la demande d'un million de citoyens.

## Les innovations du projet de Constitution

# Les institutions proposées par la Constitution

L'extension du champ d'application de la majorité qualifiée facilitera la décision. La majorité qualifiée remplace l'unanimité dans de nombreux domaines (la Politique Agricole Commune ou la Coopération judiciaire et policière, par exemple). Le Conseil européen peut décider (mais à l'unanimité) le passage à la majorité qualifiée dans presque tous les domaines. Enfin, les modalités de calcul de la majorité qualifiée sont simplifiées : ce sera la majorité des États membres représentant au moins 60 % de la population.

Une nouvelle fonction est créée : celle de Président du Conseil Européen. Le Conseil Européen réunit tous les trois mois les chefs d'État et de gouvernement, il donne les impulsions à la construction européenne et joue un rôle clé dans les grandes décisions. Le Président est élu pour deux ans et demi. Le Conseil Européen trouve ainsi un visage et une continuité dans son animation puisque le nouveau système remplace l'ancienne présidence qui changeait tous les 6 mois. Le fonctionnement de la Commission se rapproche de celui des gouvernements que nous connaissons.

Le Président de la Commission, qui est en quelque sorte le "gouvernement" de l'Union, voit sa légitimité et son rôle renforcés. Il est élu par le Parlement sur proposition du Conseil Européen qui doit tenir compte dans sa proposition de la couleur politique de la majorité du Parlement. La Commission est désormais composée de treize Commissaires qui formeront avec le Président et le Ministre des Affaires Étrangères un collège qui prend ses décisions à la majorité. Les 13 commissaires européens ainsi que des commissaires sans droit de vote afin d'assurer la représentation de tous les États membres, sont nommés par le Président et travaillent sous son autorité.

La Constitution prévoit qu'un Ministre des affaires étrangères travaille auprès du Conseil des Ministres pour la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC) et auprès de la Commission pour les autres questions extérieures de l'Union. Membre de la Commission, il s'appuie sur une administration spécifique : le service européen pour l'action extérieure.

Les droits du Parlement sont renforcés. L'accord du Parlement

Européen et celui du Conseil des Ministres est dorénavant nécessaire pour adopter une Loi dans la plupart des domaines: la procédure de co-décision devient la règle.

Le Parlement participera par exemple à la décision dans le domaine agricole qui représente 50 % du budget de l'union ce qui n'était auparavant pas le cas. Le Parlement gagne également un rôle majeur pour la négociation des accords internationaux comme ceux touchant le commerce et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). La Commission est responsable devant le parlement qui peut la censurer et ainsi l'obliger à la démission. Le Président de la Commission est élu en tenant compte de la majorité au Parlement.

La Politique Étrangère et de Sécurité Commune dispose de nouveaux outils. Elle relève d'abord de la coopération entre gouvernements et est soumise à la règle de l'unanimité.

Plusieurs dispositions de la Constitution ouvrent néanmoins une voie vers le développement d'une réelle politique commune. Le Conseil européen peut décider le passage à la majorité qualifiée. Le Ministre des Affaires Étrangères peut présenter les positions communes des membres de l'Union au Conseil de Sécurité de l'ONU.

La Constitution affirme clairement l'existence future d'une politique commune de défense. Elle prévoit la création immédiate de coopérations renforcées en matière de moyens militaires et de défense (incluant une obligation de défense mutuelle). Une agence européenne de l'armement est créée.

Cette dimension supranationale est déjà instituée pour les autres questions internationales. Le Conseil des Ministres peut décider à la majorité de mettre en place une représentation unique des États membres au sein des institutions et conférences financières internationales.

La négociation des accords internationaux et leur adoption sont supervisées par le Conseil des Ministres statuant à la majorité et par le Parlement européen. L'exception culturelle est protégée en ce qui concerne les négociations relatives à l'OMC.

# Économie et social: de faibles avancées

La Constitution met en place une véritable politique commune d'asile et d'immigration. Elle élargit les possibilités de coopérations judiciaire et policière. Les peines relatives à la criminalité internationale (terrorisme, drogue, blanchiment...) pourront être harmonisées.

La coordination des procédures judiciaires pourra aboutir à la création d'un parquet européen, permettant d'engager et de mener à bien des poursuites sur tout le territoire de l'Union.

En matière de gouvernance économique, la convention a constaté qu'il n'existait pas de consensus pour des réformes importantes dans ce domaine.

Les évolutions contenues dans le projet de Constitution sont donc limitées.

La Commission européenne reçoit un rôle accru dans la coordination des politiques, dans la mesure où elle peut désormais adresser directement à un État membre un avertissement concernant sa politique économique (si elle estime que celle-ci s'écarte des grandes orientations arrêtées en commun) ou un avis sur sa politique budgétaire (si elle estime que celle-ci conduit ou risque de conduire à un déficit excessif).

Un protocole concernant l'Eurogroupe est annexé au traité; il prévoit la poursuite de réunions "informelles" entre les ministres des États membres qui ont adopté l'euro; toutefois, une présidence stable (deux ans et demi) est mise en place pour ces réunions.

Le Conseil peut adopter "les mesures appropriées" pour assurer une "représentation unifiée" de la zone euro au sein des institutions et conférences financières internationales.

En matière de fiscalité, le Conseil statue désormais à la majorité qualifiée pour les mesures concernant la coopération administrative, la fraude fiscale et l'évasion fiscale illégale, lorsqu'elles sont relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires, aux droits d'accise et autres impôts indirects, et à l'impôt sur les sociétés.

En matière sociale, la Convention a jugé “appropriées” les compétences existantes. Le principal élément nouveau résulte en réalité de l'intégration dans la Constitution de la Charte des droits fondamentaux, une partie notable des droits énumérés relevant du domaine social. Toutefois, l'application de la Charte ne pourra entraîner un élargissement des compétences de l'Union.

Pour les services d'intérêt économique général, le projet reprend les dispositions en vigueur selon lesquelles, sans préjudice des règles concernant la concurrence et les aides d'État, l'Union et les États membres “veillent à ce que ces services fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions, notamment économiques et financières, leur permettant d'accomplir leurs missions”. Il précise en outre qu'une loi européenne définira ces principes et conditions.





# Notes

# Notes

# Notes

# Notes

# Notes

# Notes

# Notes

# Notes



# Notes

**Comité de rédaction :**

Bernard Rullier, François Hada, Julien Bezille  
et Safia Ibrahim Ottokoré

**Ont également participé à ce numéro :**

Frédéric Léveillé, Christophe Clergeau, Christophe  
Castaner, Etienne Pourcher, Gwendal Rouillard, Thibault  
villemain, Hugues Manouvrier, Beatrice Amossé, Elisabeth  
Auerbacher, Philippe Quéré et Olga Trostiansky

Conception, réalisation, et mise en page :  
*les frères de la côte*

Octobre 2004



*Nous croyons au débat public et à la confrontation des idées. Notre société est riche d'une citoyenneté active et plurielle qui peine à dialoguer avec le monde politique. Le terrain des idées permet de renouer ce dialogue.*

*Nous croyons à l'exemplarité des pratiques et à l'importance de la méthode en politique. La démocratie est une expérience autant qu'un régime politique.*

*Elle suppose un partage des idées, des expériences, des informations, pour retrouver le sens d'un débat démocratique égalitaire et ouvert à tous. C'est le sens de la création de cette revue qui n'a d'autre objet que de devenir un outil collectif au service des idées socialistes.*

[www.l7novembre.net](http://www.l7novembre.net)